

# DANSE ET CHORÉGRAPHIES

## TABLE DES MATIÈRES

### I. LE MONDE DE LA DANSE

- La prédominance féminine
- Les centres d'activité
- La forte compétition

### II. LE TRAVAIL DE DANSEUR OU DE CHORÉGRAPHE

- La carrière en danse
- Le travail de chorégraphe

### III. VIVRE DE LA DANSE

- Les carrières complémentaires et parallèles
- Les emplois visant à faire avancer votre carrière en danse
- Les emplois pour joindre les deux bouts
- La gestion du temps
- Ne désespérez pas!

### IV. AU-DELÀ DE L'ART DE GÉRER SA CARRIÈRE

- L'auto-promotion
  - Se tenir prêt au travail (danseurs)
  - Les auditions (danseurs)
  - Le portfolio promotionnel
  - Le réseautage
  - L'archivage de votre travail (chorégraphes)

### V. LE FINANCEMENT DE VOTRE CARRIÈRE

- Les proches
- Les fondations
- Les stages
- Les subventions gouvernementales
- Le Conseil des Arts du Canada
  - Comprendre le processus de demande de subvention
  - La préparation de la demande
  - Remplir la demande
  - Le suivi
  - Les autres programmes de la section *Danse*

## VI. LES SYNDICATS ET LES ASSOCIATIONS

- Les syndicats
- Les associations auxquelles adhérer
- Les autres associations à connaître

## VII. LES CONTRATS

## VIII. LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

- La prévention des blessures
- Que faire en cas de blessure?
- Le harcèlement

## IX. LE CHORÉGRAPHE EN TANT QU'EMPLOYEUR

- L'embauche
- Les droits d'auteur (les vôtres et les leurs)
- L'incorporation

## X. LA PRODUCTION D'UN SPECTACLE

## XI. PARTIR EN TOURNÉE

- Amener les diffuseurs à votre œuvre
- La négociation avec les diffuseurs
- La gestion de la tournée

## XII. LIENS

## RÉALISATION

Rédactrice : Ellen Busby (Expert-conseil)

Comité aviseur :

- Parise Mongrain (Union des artistes / CRHSC)
- Bob Johnston (Cultural Careers Council of Ontario)
- William Lau (Little Pear Garden Collective)
- Heidi Strauss

Traduction : Sophie Campbell

Adaptation : Sylvie Desrosiers

CRHSC : Lucie D'Aoust, Susan Annis

## LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

De nombreux représentants du secteur culturel canadien ont généreusement participé à la préparation de *l'Art de gérer sa carrière – Fiches spécifiques*. Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel espère que ces informations seront utiles et faciles à consulter, mais les fournit « telles quelles ». Il n'offre aucune garantie concernant lesdites informations et ne fait aucune représentation par leur publication. Le CRHSC rejette toute responsabilité, quelle qu'elle soit, découlant de l'utilisation, ou l'impossibilité d'utiliser ces informations.

Les opinions et les interprétations figurant dans la présente publication sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles du CRHSC et du gouvernement du Canada.

Ce projet est financé par le gouvernement du Canada par l'entremise du Programme des conseils sectoriels.

The logo for Canada, featuring the word "Canada" in a serif font with a small Canadian flag icon above the letter 'a'.

« En début de carrière, il est important que vous sachiez qu'il y a autour de vous nombre d'organisations et d'artistes bien établis prêts à vous soutenir. Profiter des services offerts et poser des questions à ses collègues (certains, plus expérimentés) sont de bons moyens d'apprendre, de participer activement au milieu et de contribuer à donner une voix plus forte à la danse en s'appuyant sur les connaissances qui existent. Le présent supplément au document *L'Art de gérer sa carrière* est un document auquel vous pourrez revenir, selon l'évolution de vos expériences et la modification de vos objectifs, à différents stades de votre carrière. Évidemment, les informations qu'il contient ne constituent que des lignes directrices. Il n'existe pas de voie unique pour mener sa carrière. Vous trouverez la vôtre : une voie qui correspondra à vos idées et intérêts. Les possibilités sont grandes quand on est bien informé, ouvert et créatif. N'oubliez pas que votre carrière est en soi un acte de création : il n'en tient qu'à vous de lui donner la forme qui vous convient. » [TRADUCTION] – Heidi Strauss, danseuse et chorégraphe indépendante et membre du comité consultatif du supplément sur la danse de *L'Art de gérer sa carrière*

Le présent document est un ajout au guide *L'Art de gérer sa carrière*. Il s'adresse particulièrement aux nouveaux danseurs et chorégraphes qui ont terminé leur formation et sont récemment entrés dans le monde de la danse professionnelle.

## I. LE MONDE DE LA DANSE

La danse est une forme d'art à prédominance féminine principalement concentrée dans trois villes du Canada. Dans ce domaine, la compétition pour exercer son art et obtenir du financement est extrêmement forte.

### La prédominance féminine

Enfants, les filles sont beaucoup plus attirées par les cours de danse que les garçons. Bien souvent, ces derniers commencent à danser dans le but de perfectionner leurs talents pour un sport, puis découvrent que cette activité leur apporte elle-même une grande satisfaction. Les écoles de danse semblent constamment user de moyens incitatifs pour attirer les garçons dans leurs programmes et les motiver à y rester. Les danseurs masculins étant aussi recherchés, ils se voient souvent offrir des emplois avant même la fin de leur formation. Les femmes par contre vivent tout le contraire. Dans leur cas, la compétition commence rapidement et ne prend jamais fin. Les filles luttent avec acharnement pour obtenir une place dans les meilleurs programmes de formation et pour la conserver, puis elles se battent constamment pendant la majeure partie de leur carrière en danse pour décrocher des rôles et les garder. Toutefois, en raison de la popularité croissante de la danse urbaine contemporaine, les danseurs commencent à ressentir une part de la pression que subissent les danseuses depuis des décennies.

### Les centres d'activité

Les arts de la scène relèvent de la collaboration de plusieurs personnes, qui doivent ensemble créer et produire les spectacles, lesquels prennent généralement la forme d'une interaction en direct avec un public. Sauf dans de rares cas, la danse adhère à ce modèle. Ce type d'activité artistique ne peut se pratiquer aisément ou correctement dans l'isolement. Même les artistes solos font participer d'autres personnes au processus de création : des collaborateurs artistiques, des spectateurs agissant à titre de « regard externe », voire des danseurs qui peuvent effectuer les mouvements afin que le chorégraphe puisse prendre du recul pour observer son œuvre. Ainsi, les centres urbains ont tendance à posséder des milieux de danse plus dynamiques que les petites localités.

Au Canada, pour plusieurs raisons de nature historique, il existe trois centres principaux pour la danse, soit Vancouver,

Toronto et Montréal. Depuis plus de 75 ans, la majeure partie de la formation, de la création, des spectacles et des tournées s'effectue dans ces villes, mais quelques parcelles d'activité ont également lieu ailleurs au pays. Par exemple, Calgary et Winnipeg peuvent désormais se vanter de posséder des communautés de danse professionnelle importantes et bien vivantes; Edmonton, Ottawa et Halifax se classent aux rangs suivants. Par ailleurs, d'autres villes accueillent des diffuseurs de danse, ce qui génère une certaine activité; d'autres encore disposent de nombreuses écoles récréatives et professionnelles. En général toutefois, ces centres comportent seulement une poignée d'artistes professionnels de la danse dévoués, qui choisissent d'animer leur propre collectivité plutôt que de déménager dans les grandes villes de la danse.

Si vous avez la chance de vivre dans une ville où foisonnent les activités de danse, vous avez sûrement eu l'occasion d'assister aux spectacles de nombreux artistes et compagnies de danse locaux ou de passage. Il est fort possible que vous ayez suivi votre formation avec de nombreux autres artistes talentueux qui deviendront vos collègues et vos collaborateurs. Il se peut également que votre ville accueille un ou plusieurs diffuseurs de danse qui offrent aux nouveaux artistes des occasions de se produire en spectacle, ou que vous ayez accès à une association ou un organisme local dont le mandat consiste à soutenir la carrière des artistes de la danse. Si vous avez une telle chance, vous disposez déjà d'un réseau et habitez dans une ville où les possibilités d'emploi sont nombreuses.

Si par contre vous vivez dans une localité qui dispose d'une infrastructure de danse modeste, vous pourriez envisager de déménager dans une grande ville afin de terminer votre formation ou de faire carrière. Un grand centre de danse vous donnera davantage de débouchés. Il pourra de plus vous mettre en contact avec des pairs et des mentors, lesquels sauront vous motiver et vous inspirer afin que vous perfectionniez votre talent au maximum, ce qui vous aidera à trouver davantage de travail et accroîtra vos chances de réussir les concours pour les subventions fédérales. Bien sûr, il n'est pas impossible de pratiquer votre art dans les plus petites villes. Cependant, pour réussir, il faudra vous montrer tenace et garder clairement votre objectif à l'esprit, en particulier durant les premières années de votre carrière. La plupart du temps, les artistes de la danse qui veulent contribuer au milieu culturel de leur localité s'en éloignent pendant quelques années pour travailler dans un grand environnement plus compétitif, puis ils reviennent à leurs origines pour réaliser leur rêve après avoir suffisamment perfectionné leur talent pour se rendre admissibles aux subventions fédérales.

Lorsque leur art ou leur façon de le pratiquer diffèrent des méthodes conventionnelles de la communauté de la danse, certains artistes se sentent isolés même quand ils vivent et travaillent dans l'une ou l'autre des trois principales villes de la danse. Si tel est votre cas, sachez d'abord que vous n'êtes pas seul. Par contre, vous devrez peut-être effectuer plus de recherches pour trouver le réseau qui vous convient, ou en créer un vous-même. Il est possible que vous ayez à vous tourner vers d'autres villes pour trouver des artistes animés des mêmes idées que vous. Il se peut aussi que vous vous découvriez des affinités avec d'autres artistes isolés de votre ville ou que vous trouviez un réseau pertinent par le biais de centres communautaires ou d'autres rassemblements de personnes – artistes ou non. Enfin, si votre travail comprend plusieurs disciplines, vous trouverez peut-être le réseau idéal dans l'une de vos autres formes d'art.

## La forte compétition

Au Canada, seul un nombre très limité de compagnies de danse offre des emplois saisonniers stables aux danseurs professionnels. En effet, il n'existe qu'environ 200 postes au pays pour ce qui est du ballet, et au plus 250 pour tous les autres styles de danse confondus. Du point de vue d'une seule personne se cherchant un seul emploi, cela peut sembler beaucoup. Toutefois, si l'on tient compte du fait que la plupart des danseurs restent au sein de leur compagnie durant de nombreuses années et que plus de 100 diplômés par année terminent les programmes de formation, on constate que les compagnies peuvent se montrer très sélectives dans le choix de leurs artistes. Ainsi, les chorégraphes indépendants et les compagnies qui engagent des artistes sous contrat pour chacun de leurs projets offrent les meilleures possibilités d'emploi en danse. Bon nombre d'artistes préfèrent d'ailleurs cette façon de travailler, qui leur permet de décider de leurs périodes de congé

ainsi que de travailler dans différents milieux et styles.

Les chorégraphes ont pour leur part encore moins de possibilités, car la plupart des compagnies professionnelles disposent d'un seul chorégraphe attiré, lequel est souvent l'artiste fondateur de ladite compagnie, et peu d'entre elles engagent des chorégraphes invités. Dans la majorité des cas, le chorégraphe est entièrement responsable du développement et de la promotion de sa carrière, ce qui nécessite la recherche d'occasions de spectacles. Au Canada, environ 30 diffuseurs et festivals se spécialisent dans la présentation de compagnies de danse et d'artistes. En outre, un petit nombre d'organismes diffuseurs intègrent aussi un ou deux spectacles de danse à leur programme de variétés. Bref, chaque année au Canada, les occasions de spectacles totalisent environ 500 représentations. De ce nombre de dates, certaines profiteront à des compagnies ou à des artistes de l'étranger, et beaucoup d'autres reviendront à un nombre restreint d'artistes et de compagnies dont la tournée a fait ses preuves. Par conséquent, de nombreux chorégraphes prendront souvent le risque de présenter leurs œuvres à leurs frais au cours de leur carrière. À mesure qu'ils gagneront en réputation ou que leur art semblera occuper un créneau en particulier, les possibilités pourront se multiplier sur le marché national et international.

La compétition se poursuit quand vient le temps de rechercher du financement pour soutenir sa carrière artistique. Le secteur de la danse ne cesse de prendre de l'expansion. De fait, de plus en plus de compagnies de danse et de chorégraphes indépendants rivalisent pour obtenir une aide financière de la part du gouvernement, de fondations et d'entreprises du secteur privé. Malheureusement, les fonds disponibles ne suffisent pas à répondre à toutes les demandes valables. En définitive, pour survivre et s'épanouir dans ce milieu, il faut de la détermination, de l'engagement et une vision. Il est essentiel d'avoir confiance en son talent et de se consacrer entièrement à sa vocation d'artiste.

## II. LE TRAVAIL DE DANSEUR OU DE CHORÉGRAPHE

Au cours de votre carrière de danseur ou de chorégraphe, vous pouvez adopter différentes façons de travailler. Beaucoup d'artistes professionnels de la danse adhèrent à plusieurs scénarios chaque année, parfois simultanément.

### La carrière en danse

Dans le domaine de la danse, l'emploi le plus sûr se trouve au sein des compagnies qui offrent des contrats saisonniers. Tous les ans, ces moyennes et grandes entreprises procurent aux artistes de nombreuses occasions de spectacles sur place et en tournée. Malgré cette sécurité relative, très peu de contrats durent toute l'année; la plupart s'échelonnent sur 25 à 35 semaines. Ainsi, même le danseur qui évolue au sein d'une compagnie doit trouver un revenu d'appoint grâce à un autre emploi, en danse ou non. À quelques exceptions près, les compagnies qui offrent des contrats saisonniers engagent pour la plupart les personnes à titre d'employés, qui ont droit à des prestations d'assurance-emploi pendant leur mise à pied.

Pour leur part, les chorégraphes indépendants, les petites compagnies et les compagnies qui travaillent de façon moins intensive mettent des projets sur pied, trouvent du financement, puis embauchent des danseurs avec lesquels ils travaillent tout au long du processus de création et des représentations initiales. Si leur œuvre connaît du succès, d'autres spectacles, voire une tournée peut s'ensuivre. Les contrats prévoient du travail à temps plein pendant une courte période intensive ou, plus souvent, un engagement à temps partiel s'étendant sur plusieurs mois. Dans un cas comme dans l'autre, il est nécessaire d'obtenir plusieurs contrats chaque année; la gestion de votre horaire et de votre énergie est donc vitale. Il n'est pas rare de voir un artiste de la danse œuvrer à un projet personnel comme chorégraphe une journée (ou une partie de la journée), puis travailler le lendemain comme danseur pour un autre chorégraphe.

Au lieu d'attendre qu'on les appelle pour leur offrir un nouveau contrat ou de se consacrer à des projets qui sont loin de les passionner, certains danseurs prennent les commandes de leur carrière. Ils cherchent leur propre financement,

demandent à des chorégraphes de travailler avec eux et élaborent leurs propres projets de spectacles. Beaucoup de nouveaux artistes adoptent pour ce faire une démarche collective, dans le cadre de laquelle ils mettent en commun toutes leurs ressources et se partagent les tâches administratives.

### Le travail de chorégraphe

De façon générale, les chorégraphes sont des danseurs qui ont leur propre voix créatrice et commencent à l'exprimer. Dans un monde idéal, ceux-ci dansent au sein d'une compagnie qui laisse à ses artistes le loisir d'explorer leurs idées grâce à des ateliers chorégraphiques dirigés par l'entreprise. Cela peut mener à la création de l'un des spectacles courants de la compagnie, voire à l'offre d'un poste de chorégraphe attitré.

Il se peut aussi que vous résidiez dans une ville où se trouvent des diffuseurs ou d'autres types d'animateurs communautaires en mesure d'offrir des ateliers ou des présentations aux nouveaux chorégraphes. Avec le temps cependant, vous voudrez sans doute créer vos propres œuvres de façon plus officielle à l'intention d'un large public. Trois scénarios fréquents sont alors possibles. Premièrement, vous pouvez être sélectionné par un diffuseur qui organisera l'événement et en fera la promotion et qui, généralement, récoltera les profits et vous versera un cachet en échange de votre prestation. Deuxièmement, vous pouvez présenter l'événement vous-même, louer la salle de spectacle, rémunérer les services techniques, vous charger de la publicité, puis récolter les recettes pour vous aider à acquitter les frais encourus. Troisièmement, vous pouvez collaborer avec d'autres personnes. Vous partagerez alors les coûts de présentation avec un diffuseur ou d'autres chorégraphes, puis vous diviserez les revenus entre les différents partenaires. Dans tous les cas, vous devrez assumer toutes les dépenses de création et de répétition associées à votre œuvre (les cachets des danseurs, les frais de conception, les coûts de la musique, des costumes, etc.).

Un grand nombre de jeunes chorégraphes forment des collectifs souvent composés de collègues ayant obtenu leur diplôme d'un même programme de formation. Cela leur permet de préparer des chorégraphies nécessitant plusieurs danseurs, de se diviser les parties d'un spectacle afin de réduire la pression que leur apporterait la création du programme complet d'une soirée avant qu'ils soient prêts, de mettre leurs ressources financières en commun et de se partager le fardeau administratif.

## III. VIVRE DE LA DANSE

Toute personne rêve de gagner sa vie en travaillant à temps plein dans la profession de son choix. Avec le temps, ce rêve pourrait se concrétiser dans le cadre de votre carrière de danseur ou de chorégraphe. Par contre, certains artistes de la danse ne réalisent jamais ce rêve. De plus, une telle situation est de toute évidence extrêmement rare au début d'une carrière. Nombreuses sont les histoires de danseurs qui assurent le service aux tables de restaurants pour des patrons qui, avec un peu de chance, leur accordent avec indulgence des congés pour leurs répétitions et leurs spectacles. Il s'agit cependant là d'une « carrière secondaire » extrêmement épuisante qui pourrait en fait vous éreinter et ainsi nuire à vos véritables aspirations. En outre, souvent, ce type d'emploi n'est pas aussi temporaire que prévu. Au lieu de cela, vous pourriez envisager de combiner la danse à une autre carrière épanouissante pour gagner votre vie.

### Les carrières complémentaires et parallèles

Les carrières complémentaires sont des emplois continus qui s'intègrent bien à vos activités en danse et qui répondent à bon nombre de vos besoins fondamentaux relatifs à votre présence physique et à votre art. L'enseignement de la danse, de cours de danse aérobique, des cours de Pilates ou de yoga, la physiothérapie, la direction de répétitions, le journalisme dans le domaine de la danse et l'administration des arts en sont quelques exemples. La plupart du temps, ces activités sont assez

souples pour permettre aux artistes de respecter leur horaire de répétitions et de spectacles.

Les carrières parallèles ne sont pas directement liées à votre carrière artistique, mais elles consistent en des activités qui vous apportent épanouissement et satisfaction. Dans certains cas, il s'agit d'une carrière secondaire que vous menez alors que vous œuvrez à bâtir votre réputation et à acquérir de l'expérience en danse, et vers laquelle vous pourriez vous tourner de nouveau advenant le cas où vous décideriez d'abandonner la danse. Souvent cependant, les artistes mènent leur carrière parallèle tout au long de leur carrière en danse, soit parce que le domaine auquel appartient cet autre emploi les intéresse beaucoup, soit parce que la danse ne peut suffire à assurer entièrement leur subsistance. L'auteur de ces lignes connaît des personnes qui sont à la fois danseurs et professeur en droit, agent immobilier, concepteur de sites Web, rédacteur en chef de magazine ou développeur de logiciels.

Les carrières complémentaires et parallèles doivent valoir la peine que vous investissiez temps et argent pour acquérir les compétences nécessaires. Elles devraient par ailleurs vous fournir un revenu de base stable, offrir une souplesse suffisante pour vous permettre de poursuivre votre carrière en danse et accroître l'estime de soi. Enfin, elles devraient constituer des activités que vous appréciez fondamentalement, plutôt que des emplois qui ne servent qu'à payer le loyer.

### Les emplois visant à faire avancer votre carrière en danse

---

Pour faire progresser votre carrière, vous pouvez rechercher certaines activités en particulier. Les employeurs éventuels doivent apprendre à vous connaître ainsi qu'à connaître votre potentiel. Toutes ces histoires de personnes ayant été « au bon endroit au bon moment » se produisent plus souvent que vous ne le croyez. Beaucoup d'emplois en danse sont comblés grâce à un réseautage non officiel; bien souvent, tout dépend vraiment des personnes que vous connaissez et encore davantage des personnes qui vous connaissent.

De ce fait, les emplois susceptibles de faire avancer votre carrière sont ceux qui vous mettent en présence d'employeurs potentiels ou qui optimisent vos talents en matière de spectacles, soit les rôles de doublure, les places d'apprenti, la direction de répétitions, le travail d'adjoint auprès d'un chorégraphe ou d'un directeur artistique, l'enseignement de cours de danse ou d'autres techniques corporelles, les stages, etc.

Dans certaines situations, vous pouvez aussi consacrer un peu de votre temps au bénévolat afin de montrer ce dont vous êtes capable et de manifester votre enthousiasme ainsi que votre engagement. Si vous offrez de pourvoir gratuitement un poste qui autrement demeurerait vacant et que vous arrivez ainsi à vous faire connaître ou que cela vous procure une expérience utile, le jeu en vaut la chandelle. (Veillez à informer les autres participants de la portée de votre engagement, au cas où un emploi rémunérateur ou des priorités personnelles entreraient en conflit avec votre bénévolat.) Si vous faites du bénévolat pour appuyer une cause ou que vous participez avec d'autres à un projet devant être présenté devant public, il s'agit d'une bonne façon de vous faire connaître. Par contre, faire du bénévolat ou travailler pour un salaire misérable dans des conditions professionnelles où votre rôle devrait normalement être pleinement rémunéré n'est sain ni pour vous, ni pour la profession.

### Les emplois pour joindre les deux bouts

---

En attendant que votre carrière prenne son envol, plusieurs possibilités lucratives intéressantes s'offrent à vous. Certaines d'entre elles pourraient devenir des carrières complémentaires dignes d'intérêt : les spectacles de variétés sur des bateaux de croisière ou dans des casinos, le travail de mouvement avec les gens du milieu du théâtre ou du cirque, la danse ou la préparation de chorégraphies pour des comédies musicales ou des spectacles d'opéra, l'animation de foule (meneuses de claques), la préparation de chorégraphies en gymnastique ou en patinage artistique, modèle pour des écoles d'art, mannequin à des fins commerciales, etc.

Enfin, les emplois en dehors de vos champs d'intérêt personnels et empiétant sur votre temps de développement de car-

rière ne devraient être considérés qu'en dernier ressort. Dans certains cas, vous pourriez ainsi envisager travailler pour des membres de votre famille ou des amis, qui se montreraient généreux, vous permettant de prendre du temps pour assister à des auditions et vous engager dans des répétitions et des spectacles. Par ailleurs, bien que de nombreux artistes le fassent, soyez prudent quand il s'agit d'accepter des emplois susceptibles de miner votre santé, par exemple un travail de serveur dans un bar ou un restaurant. Les avantages de ces emplois résident dans le fait qu'ils sont habituellement souples, parfois agréables et, selon le lieu, très rentables. Pour ne pas travailler au point de faire souffrir et fragiliser le corps, il est important de bien évaluer notre endurance et savoir refuser les heures additionnelles qui pourraient être dommageables pour le corps.

En conclusion, l'emploi idéal dans la présente catégorie est le travail indépendant qui vous permet d'établir votre propre horaire et qui vous rapporte un salaire horaire élevé.

## La gestion du temps

Quand vous jonglez avec plusieurs contrats de danse, votre propre entraînement, un autre emploi rémunérateur, des activités de réseautage, des sorties pour aller voir des spectacles, la participation à des rencontres communautaires, la rédaction de demandes de subvention, la gestion de votre carrière ainsi que vos responsabilités personnelles, la gestion du temps devient primordiale. Il est essentiel d'apprendre à faire preuve d'efficacité et d'organisation en ce qui concerne votre temps de même qu'à vous montrer réaliste quant aux nouveaux engagements qu'il vous est possible d'ajouter à votre horaire. Vous disposez sans doute d'un agenda pour prendre en note les endroits où vous devez vous trouver à chaque instant de chaque jour, mais un cahier hebdomadaire de rendez-vous serait également très utile pour vous réserver des plages horaires à mesure que vous planifiez de nouvelles activités. Prévoyez du temps pour vos amis et votre famille, la gestion de votre entreprise et de votre carrière, ainsi que du temps de repos pour décompresser. Ne vous imaginez pas que vous serez capable de travailler 50 heures par semaine de façon continue sans que votre corps en souffre, ce qui pourrait entraîner une blessure qui mettrait fin à votre carrière. Finalement, réservez des périodes aux tâches de gestion (par exemple à la rédaction de demandes de subvention), qui prennent toujours beaucoup plus de temps que prévu.

Vous devrez élaborer des méthodes pour arriver à respecter toutes vos échéances, en particulier celles des demandes de subvention. Deux ou trois fois par an, prenez le temps de dresser la liste des échéances de tous les programmes de financement qui pourraient vous être utiles dans le présent ou dans l'avenir (veuillez consulter la section « Le financement de votre carrière »). Conservez cette liste d'une année à l'autre, modifiez-en les échéances et ajoutez ou supprimez des programmes, le cas échéant. Quand une échéance approche, passez en revue les renseignements sur l'aide financière offerte et décidez si vous souhaitez présenter une demande ou non. Cela vaut également la peine de créer des listes de vérification, des modèles et des méthodes pour toutes les tâches administratives appelées à se répéter. Ainsi, vous serez assuré de ne pas sauter d'étapes et vous accomplirez ces tâches avec une efficacité accrue, ce qui vous permettra de vous consacrer à vos activités d'artiste le plus vite possible.

## Ne désespérez pas!

Pour mener une carrière artistique, il est important de ne pas perdre de vue ses objectifs ultimes et d'user de souplesse dans la façon de les atteindre. Au bout du compte, vous devez trouver un équilibre qui vous convient et ne pas adopter les solutions d'autres personnes sans d'abord examiner votre propre situation. Outre votre formation en danse, une bonne éducation peut vous faire voir des possibilités de carrières parallèles ou complémentaires épanouissantes. Toutefois, le plus important consiste à entretenir votre passion et votre engagement à l'égard de votre carrière en danse, ainsi qu'à ne pas vous embourber dans des situations dégradantes ou nuisibles pour vos objectifs de vie.

Entretenez votre inspiration! Autant que possible, entourez-vous d'amis et de collègues encourageants et optimistes. Recherchez les occasions (p. ex., ateliers, cours, conférences) de côtoyer des artistes ou d'autres gens inspirants. Laissez leur

enthousiasme et leur détermination nourrir les vôtres. Gardez contact avec vos professeurs et vos mentors, car leur expérience, leurs connaissances, leur compassion et leurs encouragements peuvent vous aider à garder le cap sur vos buts ultimes. Visualisez votre réussite!

N'ayez pas peur de demander de l'aide lorsque vous vous aventurez en terrain inconnu, que vous vous heurtez à des obstacles ou que vous vous sentez tout simplement submergé. Vous aurez besoin d'assistance pour vous installer dans une nouvelle ville, pour monter votre première production, pour trouver un équilibre dans votre vie, et dans bien d'autres situations. Beaucoup de personnes sont passées par là avant vous; elles peuvent vous donner des conseils pratiques. Certains organismes de services peuvent également vous apporter leur soutien (veuillez consulter la section « Les syndicats et les associations »). Vos amis et votre famille peuvent aussi se porter volontaires pour vous aider. La danse est une forme d'art collective; elle ne se pratique pas en isolement. Exploitez cette caractéristique inhérente à la danse pour obtenir un appui maintenant, et souvenez-vous-en de nouveau quand viendra votre tour d'aider les autres.

Dernier point, mais non le moindre : allez voir des spectacles – de danse ou autres. Il est fort probable que ce soit un spectacle que vous avez vu qui a éveillé en vous la passion artistique. Donnez-vous l'occasion de revivre ce sentiment encore et encore, le plus souvent possible.

## IV. AU-DELÀ DE L'ART DE GÉRER SA CARRIÈRE

### L'auto-promotion

#### Se tenir prêt au travail (danseurs)

En tant que danseur, il est primordial de vous maintenir dans le meilleur « état de fonctionnement » possible. Vous devez adopter une bonne alimentation, prendre suffisamment de repos et vous entraîner de façon adéquate en dehors de la danse pour garder un corps fort, souple et en santé. Vous devez aussi suivre un programme d'entraînement régulier visant à améliorer vos habiletés techniques (p. ex., cours techniques, arts martiaux, danse-contact, etc.). Si vous espérez travailler avec un chorégraphe en particulier, il importe de développer les talents qui correspondent à son style. Plus vous serez polyvalent au niveau des styles de mouvements, plus vous aurez de chances de trouver du travail. En outre, il vous faut adopter une attitude saine et responsable à l'égard de votre carrière et de votre personne.

Reconnaissant l'importance pour les danseurs de maintenir leur technique de danse, leur endurance et leur talent à un niveau élevé, certaines provinces offrent des subventions de formation par l'entremise de leurs organismes de services dans le secteur de la danse. Les programmes offerts sont légèrement différents d'une province à l'autre, mais les membres de la Canadian Alliance of Dance Artists (CADA) en Colombie-Britannique et en Ontario, de même que ceux du Regroupement québécois de la danse au Québec peuvent assister à des cours techniques à tarif réduit grâce à ces subventions. On œuvre actuellement à l'établissement de ces programmes dans d'autres provinces. Au Québec, les danseurs professionnels peuvent également suivre des cours donnés par des artistes de grande renommée par le biais des programmes de formation continue que fournit le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC). Communiquez avec les organismes de services en danse de votre région pour voir s'ils offrent de tels programmes.

#### Les auditions (danseurs)

Fort probablement, les auditions occuperont une place importante dans votre vie. Il est donc essentiel de les mettre en perspective et d'apprendre à les aborder avec confiance. Vous devriez considérer les auditions comme des occasions d'apprendre plutôt que seulement comme des moyens d'obtenir du travail. Elles vous donnent en effet la chance de

comparer la qualité de votre prestation à celle de vos pairs, ainsi que de cerner vos forces et vos faiblesses. Dans certains cas, vous pouvez même obtenir des commentaires constructifs. De plus, les auditions vous permettront de perfectionner des styles de mouvements ou des techniques qui sortent de votre domaine d'expérience de même que d'améliorer votre capacité de danser sous pression. Vous devriez également voir les auditions comme d'excellentes occasions de vous faire connaître du milieu, en particulier si vous êtes un nouveau danseur professionnel ou que vous venez de déménager dans une nouvelle localité.

Il est important de comprendre qu'une audition en vue d'obtenir un rôle ne va pas nécessairement de pair avec la perfection. Vous ne disposez que d'un bref moment pour donner la meilleure prestation possible. Puisqu'il y a un grand nombre de candidats pour chaque rôle, le processus d'audition entend réduire rapidement, mais de façon convenable le nombre de candidats afin que les chorégraphes ou les directeurs artistiques puissent concentrer toute leur attention sur les quelques danseurs les plus susceptibles de répondre à leurs besoins. Tout comme c'est le cas pour d'autres emplois, où on élimine la plupart des candidats après un rapide examen de leur curriculum vitae, il est très possible que le meilleur candidat ne se démarque pas à l'étape préliminaire et qu'ainsi, il soit éliminé.

En outre, les professions artistiques sont très intuitives et subjectives. Les chorégraphes et les directeurs artistiques recherchent les talents et les personnalités qui selon eux les aideront à concrétiser leur vision. L'étape de la sélection des quelques talents prometteurs comporte un certain degré d'objectivité, mais en définitive, on choisit les candidats finaux en fonction de ses préférences personnelles et de son instinct.

Ne pas être sélectionné fait partie intégrante du processus d'audition. Les personnes rejetées sont plus nombreuses que celles engagées. En règle générale, les danseurs professionnels actifs ne réussissent en moyenne qu'à décrocher 10 % des rôles pour lesquels ils auditionnent. Par conséquent, il est essentiel que vous reteniez le plus d'information positive possible de chaque expérience et que vous ne vous laissiez pas démoraliser par les résultats négatifs. Vous devez vraiment croire que chaque audition contribue à vous préparer davantage aux autres occasions appelées à se présenter.

Il va sans dire que plus vous vous préparez pour une audition, meilleure sera votre prestation. Voici quelques conseils :

- Assurez-vous de bien comprendre les exigences de l'audition et ce qu'on attend de vous. Vérifiez si au cours du processus vous devrez danser un extrait de chorégraphie. Attardez-vous aux directives relatives aux vêtements, aux chaussures, au maquillage et à la coiffure. Veillez à apporter le nombre requis de curriculum vitae et de photos. Souvenez-vous de glisser quelques bouteilles d'eau et des collations nourrissantes dans votre sac, au cas où vous demeureriez sur place pendant plusieurs heures. Surtout, n'oubliez pas d'apporter un paquet de mouchoirs et votre porte-bonheur! Enfin, il serait utile de créer une liste de vérification que vous pourrez utiliser comme modèle pour toutes vos auditions.
- Mangez bien pour combler vos besoins énergétiques et dormez suffisamment pour afficher une mine radieuse et être alerte le jour de l'audition.
- Si vous souhaitez auditionner maintenant ou dans un avenir rapproché pour des chorégraphes en particulier, allez voir leurs spectacles et observez attentivement les danseurs. S'ils offrent des classes ouvertes, suivez-les et perfectionnez vos talents dans leurs styles de mouvements particuliers.
- Passez beaucoup d'auditions afin d'acquérir de l'expérience, d'obtenir des commentaires immédiats sur vos habiletés et de surmonter vos craintes. Cela vous préparera en vue du moment où vous auditionnerez pour la compagnie ou le chorégraphe de vos rêves.

Dans le secteur de la danse, le processus d'audition comporte généralement trois étapes. D'abord, les candidats suivent un cours technique qui se termine par un certain nombre d'enchaînements. À ce moment, plusieurs candidats sont remerciés et éliminés. Ensuite, ceux qui restent apprennent et effectuent des enchaînements plus compliqués ou se voient offrir la possibilité d'accomplir un solo de leur choix. Enfin, ils doivent habituellement passer une entrevue. En général, un jury participe à toutes les étapes du processus. Ce jury comprend le chorégraphe ou le directeur artistique, sans doute

quelques danseurs ou chorégraphes d'expérience travaillant avec la troupe et peut-être un ou deux invités respectés provenant d'autres troupes de danse. Il est utile de se souvenir que la plupart ou l'ensemble des évaluateurs se sont déjà trouvés dans votre situation et ont déjà auditionné pour obtenir du travail au début de leur carrière. Ils savent comment vous vous sentez et se montrent habituellement empathiques et d'un grand soutien. Ils n'essaient pas de vous « piéger », ni de nuire à votre prestation lors de l'audition. Par contre, ils doivent essayer d'aider les meilleurs à se démarquer. Ils peuvent donc mettre vos limites à l'épreuve dans le but de voir votre potentiel et d'évaluer votre tempérament.

Le plus difficile lors des auditions est de maîtriser sa nervosité. Bonne nouvelle : vous n'êtes pas seul. Vous pouvez être sûr que chaque personne participant à l'audition ressent un certain degré d'anxiété. En fait, le trac peut même améliorer et intensifier votre prestation. Pour vous permettre de danser, vos muscles doivent être fin prêts. Un calme exagéré irait à l'encontre de cela, ce qui pourrait entraîner une prestation insipide. En revanche, un stress excessif entraînera des problèmes respiratoires et des tremblements. Souvenez-vous que plus vous passerez d'auditions et expérimenterez ses diverses formes, plus il vous sera facile de surmonter vos craintes tout en conservant un niveau de stress approprié. Essayez ce qui suit :

- Visualisez chaque élément de l'audition. Imaginez-vous entrer dans la pièce avec confiance, faire vos exercices d'échauffement, effectuer les enchaînements, accomplir votre solo, parler au jury et repartir satisfait.
- Essayez de vous souvenir de vos sensations, de vos pensées et de vos émotions avant et pendant votre meilleure prestation. Répétez cet exercice en pensant cette fois à votre pire prestation. Puis, concentrez-vous sur la reproduction des sentiments associés à votre meilleure prestation.
- Concentrez-vous sur votre souffle, en prenant plusieurs respirations lentes, profondes et régulières pour vous calmer.
- Pendant l'audition, concentrez-vous sur votre propre prestation, et non sur celle des autres. Regardez les autres personnes pour bien vous remémorer les enchaînements uniquement. Ne vous comparez pas à elles, mais tentez de mettre en pratique vos meilleures habiletés.
- Remplacez vos pensées négatives de peur ou d'échec par des affirmations positives d'assurance et de réussite.
- Préoccupez-vous uniquement de ce sur quoi vous avez du pouvoir. Prêtez attention au professeur. Écoutez la musique. Ayez confiance en votre formation.
- Avant de commencer votre solo, prenez le temps de bien vous installer et de vous sentir prêt. Ne laissez pas de petites erreurs vous déconcentrer. Respirez!
- Le simple fait de sourire vous aidera. Sourire libère des substances neurochimiques qui contribuent à la relaxation du corps. Gardez le sourire pendant 60 secondes pour réduire votre niveau de stress.

Dès l'instant où vous entrez dans le studio, vous devez supposer que les évaluateurs vous observent. Il est compréhensible que vous éprouviez de la nervosité (même après des années d'auditions), mais essayez de respirer la confiance sans afficher d'arrogance, et de faire preuve d'enthousiasme plutôt que de timidité. Déposez votre sac dans un coin et dirigez-vous vers une zone avancée ou centrale du studio afin de vous échauffer en attendant que les autres s'installent aussi. Montrez-vous amical et prévenant envers les autres candidats.

Le cours technique et les enchaînements visent à évaluer l'alignement du corps, la technique, l'aisance et la qualité d'exécution des mouvements, la rapidité et la précision d'apprentissage des phrases chorégraphiques, la sensibilité musicale et la présence sur scène. Tenez-vous prêt à recevoir des critiques et à apporter des corrections, comme vous le feriez durant un cours de danse normal. À cette étape, il est important qu'on vous voie et que vous donniez la meilleure prestation possible. Ne vous cachez pas dans la dernière rangée. Vous devez arriver à voir le professeur en tout temps ainsi qu'à vous faire remarquer par le jury. N'hésitez pas à demander des précisions afin d'effectuer les pas au mieux de vos capacités. Poser des questions n'est pas un signe d'incompétence. Cela témoigne plutôt de votre désir de bien danser et de votre aptitude à apprendre. Pendant les enchaînements, vous devez faire tous les efforts possibles pour effectuer les pas exactement comme on les a montrés. Toutefois, le jury recherche des danseurs ayant du caractère et de la personnalité, non des robots.

Il importe donc qu'en tentant de reproduire les enchaînements à la perfection vous ne perdiez pas l'essence même de votre personne.

Si la deuxième étape du processus d'audition comprend l'exécution par un groupe réduit de candidats, d'un plus grand nombre d'enchaînements, ceux-ci, de toute évidence, gagneront en complexité. Le jury a alors tendance à accorder plus d'importance à votre présence sur scène et il évalue la capacité naturelle de votre corps à acquérir les particularités des styles de mouvements propres au chorégraphe.

Si l'audition nécessite une prestation en solo, il s'agit là d'une excellente occasion de vous démarquer. Choisissez une chorégraphie qui mettra en valeur vos plus grands talents, et qui, d'une façon équilibrée, vous permettra de faire la démonstration de vos habiletés dans tous les types de mouvements de danse. Outre vos talents en interprétation, l'oeuvre devrait illustrer le plaisir ou la profonde émotion de vos mouvements, ainsi que sembler parfaitement correspondre à votre personnalité. Il serait tentant de préparer vous-même une chorégraphie. Vous devriez toutefois songer à demander à un chorégraphe d'expérience de créer un enchaînement spécialement pour vous, que vous pourrez utiliser lors de vos auditions. Il peut s'avérer difficile pour un jury de discerner l'excellence de votre danse à travers une mauvaise chorégraphie. Ainsi, une expérience artistique décevante pourrait influencer négativement leur perception de votre audition. De plus, idéalement, le style de la chorégraphie choisie devrait se rapprocher de celui du chorégraphe avec lequel vous souhaitez travailler. Assurez-vous de vous exercer jusqu'à ce que vous puissiez concentrer toute votre attention sur votre interprétation plutôt que sur les pas. Essayez de vous entraîner le plus souvent possible devant un public. Invitez vos amis, vos collègues, votre famille et vos mentors à assister à des répétitions sans interruptions, sans mouvements à moitié exécutés, sans extraits uniquement « marqués » et sans excuses. Plus vous agirez ainsi, plus vous améliorerez la qualité de vos prestations en vue des auditions, et plus vous impressionnerez les jurys.

Finalement, l'étape de l'entrevue permettra au jury d'évaluer votre maturité, votre intelligence et votre passion, ainsi que de connaître vos expériences et vos aspirations. Vous ne pouvez pas faire grand-chose pour vous y préparer, à part réfléchir à ce qui vous inspire, aux milieux de travail dans lesquels vous performez le mieux et à la façon de décrire vos objectifs et vos rêves pour les cinq ou dix prochaines années. Voilà également votre chance de poser des questions : les entrevues devraient aller dans les deux sens. En effet, tout comme le jury évalue votre capacité de pourvoir un poste, vous évaluez si ce poste vous convient vraiment. Vos questions aux évaluateurs peuvent porter sur le milieu de travail offert, sur les qualités qu'ils recherchent chez les danseurs, sur les valeurs de la troupe, particulièrement en ce qui concerne le respect et le traitement de ses employés, et sur n'importe quel autre élément qui influence votre capacité d'exceller en tant qu'artiste.

À toutes les étapes du processus d'audition, vous devriez faire preuve d'énergie et de concentration, arborer les expressions faciales appropriées et manifester des émotions équilibrées ainsi que de la confiance. Plus que tout, vous devriez sembler vous amuser, même si vous vous démez avec certaines des exigences techniques. Souvenez-vous que la sélection finale repose souvent sur l'instinct : un danseur qui possède une attitude positive, une belle personnalité et de la détermination pourrait sembler plus intéressant qu'un danseur hautement qualifié, mais considéré comme ayant une personnalité difficile.

## Le portfolio promotionnel

Tous les artistes de la scène doivent posséder un portfolio promotionnel qui comprend au moins un curriculum vitae et des photos. Vous pouvez également y ajouter de récentes critiques de votre travail et des lettres de recommandation. De plus, en votre qualité d'artiste de la danse, vous voudrez probablement créer un DVD promotionnel. Certains artistes conçoivent aussi leur propre site Web.

Votre curriculum vitae devrait inclure le résumé de vos réalisations. Plus votre carrière est avancée, plus votre curriculum vitae peut être condensé. Il n'est pas nécessaire qu'il relate chacun de vos emplois passés ni chacune de vos prestations, mais il devrait donner une idée précise de votre expérience et de votre polyvalence. Si vous avez récemment terminé un programme de formation en danse, vous devriez nommer les formateurs, les artistes de grande renommée qui ont été vos maîtres et les mentors qui vous ont inspiré, de même que les oeuvres que vous avez dansées et les prix que vous avez reçus. Une

disposition cohérente, la lisibilité et le respect des règles orthographiques et grammaticales sont primordiaux. Demandez à une personne pointilleuse de relire et de corriger votre curriculum vitæ avant de l'utiliser.

Les photographies visant à promouvoir votre travail devraient illustrer le talent artistique de l'artiste de la danse plus que celui du photographe. De toute évidence, un photographe de talent saura saisir les moments de façon spectaculaire, mais il n'est pas utile pour vous que les images comprennent des flous artistiques ou que certaines parties du corps soient recadrées pour produire un effet dramatique. Vos photos devraient immortaliser des moments précis, présenter l'intensité des mouvements tout en témoignant de votre précision technique. Certains artistes incluent trois types de photos dans leur portfolio : un gros plan du visage qui dévoile leur personnalité; des clichés techniques qui illustrent leur talent; et des clichés de spectacles qui saisissent la dynamique du moment.

Il est aussi possible de produire des vidéos numériques et de les enregistrer sur DVD à peu de frais. Ce type d'enregistrement doit accompagner la plupart des demandes de financement et peut s'avérer utile pour vous présenter à des employeurs potentiels ou, si vous êtes chorégraphe, pour poser votre candidature auprès de diffuseurs ou d'organisateur de festivals. La majeure partie du temps, les caractéristiques de production importent moins que la capacité de discerner facilement la qualité des mouvements de danse. Si le DVD a pour but de vous présenter et de montrer votre polyvalence, filmez plusieurs courtes séquences révélant différents styles et qualités de prestations. S'il vise plutôt à promouvoir une chorégraphie en particulier, il devrait comprendre l'œuvre en entier afin que la personne qui la regarde puisse en apprécier le début, l'évolution et la conclusion. À titre d'outil promotionnel, ce DVD doit permettre à celui qui le visionne de voir l'ensemble de la chorégraphie ainsi que les danseurs. Il faut éviter les productions trop élaborées qui comportent des gros plans ou des enchaînements artistiques voilant le spectacle. En revanche, l'enregistrement doit se révéler plus intéressant qu'une vidéo d'archives type présentant l'ensemble de la scène depuis un endroit fixe. De multiples angles de prise de vue et des passages de l'ensemble de la scène à des prises de vue plus rapprochées contribuent à entretenir l'intérêt.

Dans un autre ordre d'idées, les sites Web sont maintenant assez faciles à créer et à mettre à jour. Un site Web constitue la façon idéale de constamment actualiser vos renseignements promotionnels ainsi qu'un moyen rapide de vous présenter aux employeurs ou diffuseurs éventuels. Vous pouvez y inclure la liste de vos activités et de vos réalisations, des avis sur vos prestations à venir, des photographies et même des vidéoclips. Par contre, il faut éviter de laisser les informations qu'il contient tomber en désuétude. Vous devez donc vous appliquer à en réviser le contenu ainsi qu'à le mettre à jour au moins une fois par année, et de préférence plus souvent.

## Le réseautage

La danse n'est pas une profession solitaire. Il est important de faire partie du réseau collectif afin de vous tenir au courant des nouvelles et de vous faire connaître. Le réseau devient alors un groupe de soutien, une source d'information sur les éventuels emplois, de même qu'un moyen d'apprendre comment gérer votre art. Il vous aide à découvrir qui fait quoi, et comment. Si vous venez d'arriver dans une région, vous pouvez vous faire de nouveaux amis et vous informer sur les réseaux de soutien en place capables de vous aider à exercer votre art. Dressez la liste de vos contacts et œuvrez activement à l'étoffer.

Pour vous tailler une place dans le réseau, assistez simplement aux événements liés à la danse et recherchez les occasions de prendre part à des ateliers, à des réunions et à des conférences. Prenez les devants et présentez-vous aux gens. Vous vous retrouverez alors rapidement entouré de plusieurs collègues et amis et vous vous imposerez comme artiste de la danse actif dans la communauté locale. Participez également à quelques forums de discussion en ligne pour établir un réseau avec la collectivité de la danse à l'extérieur de votre région. Par ailleurs, avec le temps, vous assisterez à des conférences nationales et vous commencerez à partir en tournée, ce qui vous donnera l'occasion de rencontrer des artistes de la danse de partout

au pays ou d'ailleurs dans le monde et accroîtra ainsi la portée de votre réseau tout en vous faisant connaître dans le milieu.

## L'archivage de votre travail (chorégraphes)

Cela vous paraît probablement incroyable de penser que vous devriez vous soucier de la protection de vos antécédents artistiques alors qu'en tant que nouvel artiste, vous en êtes encore à l'établissement de votre carrière. Il est néanmoins plus facile d'archiver votre travail au fur et à mesure des productions que de tenter de trouver le personnel, le temps et les documents nécessaires à cette tâche après dix ans ou plus. Nul besoin d'être un expert en la matière : de l'organisation et un engagement à en faire une priorité immédiatement après chaque projet suffisent.

Au minimum, vous devriez conserver des exemplaires de vos programmes, des photographies, des critiques, des affiches et d'autres outils promotionnels. Vous devriez également posséder une vidéo d'archives de bonne qualité de chaque spectacle, qu'il faut souvent filmer pendant une répétition, lorsque l'éclairage est suffisant pour discerner clairement les mouvements. Vous pouvez aussi garder les notes professionnelles et personnelles écrites pendant vos périodes de recherche et de création, les croquis des costumes et des décors, les biographies des artistes, les budgets et les demandes de subvention; bref, tout ce qui pourrait informer un chercheur éventuel à propos du contexte et de l'interprétation de l'œuvre ainsi que de l'inspiration de l'artiste. Sur tous les éléments, apposez des étiquettes indiquant la date et le lieu du spectacle, le nom de l'œuvre, le chorégraphe, les danseurs, les décorateurs, le compositeur. Les photographies devraient en outre porter le nom du photographe, et les vidéos, le nom du vidéaste.

Classez ces éléments à l'intérieur de chemises et de boîtes rangées dans un endroit sombre et sec pour éviter qu'ils se détériorent. Quand vous gagnerez en réputation et aurez réalisé un grand nombre d'œuvres, vous pourrez communiquer avec une université offrant un programme d'histoire de la danse pour voir si elle se montrera intéressée à conserver vos archives, les ajoutant ainsi aux documents sur l'histoire de la danse au Canada mis à la disposition des étudiants et des chercheurs.

## V. LE FINANCEMENT DE VOTRE CARRIÈRE

Le guide *L'Art de gérer sa carrière* présente plusieurs conseils et directives utiles concernant les sources de financement possibles pour vos activités artistiques.

Les nouveaux artistes sollicitent généralement une aide financière pour leur travail auprès d'organismes gouvernementaux, de fondations locales, parfois d'entreprises locales, et souvent de leur famille et de leurs amis. Les danseurs peuvent également chercher du soutien pour se perfectionner. Ils peuvent par exemple suivre des cours donnés par des artistes de grande renommée ou des formations offertes par des maîtres dans d'autres villes ou pays. Ils peuvent aussi faire un stage au sein d'une compagnie ou pour un chorégraphe en particulier. Les chorégraphes songent parfois eux aussi à des activités de perfectionnement professionnel ou de stage, mais la plupart du temps, ils demandent du financement pour appuyer leur recherche ou la création et la production d'un nouveau projet.

Point important déjà mentionné dans le guide *L'Art de gérer sa carrière*, même dans le cas des projets les plus modestes, vous devez commencer à rechercher de l'aide financière longtemps à l'avance, idéalement un an, et pas moins de six mois d'avance.

## Les proches

Votre famille et vos amis constituent la source d'aide financière la plus facilement et la plus rapidement accessible. Vous pouvez certainement vous adresser à eux de façon non officielle en leur demandant simplement de vous aider, mais si vous voulez leur faire bonne impression, il serait bien de préparer à leur intention une proposition d'une ou deux pages décrivant votre projet, soulignant l'importance de leur soutien et mentionnant la façon dont vous comptez leur manifester votre appréciation. De même, vous pouvez vous tourner vers des entreprises locales que vous fréquentez au quotidien, par exemple le restaurant du coin, la pharmacie, le marché de fruits et légumes, la librairie de votre quartier et ainsi de suite.

Vous pouvez en outre demander à vos fournisseurs de vous apporter une aide en nature. Les dons en nature consistent en des services ou du matériel que vous devriez normalement acheter pour produire votre événement, mais qui vous sont offerts à rabais ou gratuitement. La location d'un studio, les services d'impression, la conception d'un site Web et la location d'équipement en sont des exemples. En général, ces donateurs vous offrent de tels rabais en échange de reconnaissance. Il est donc important de les remercier convenablement dans le programme de votre spectacle ou sur les affiches installées sur les lieux du spectacle.

## Les fondations

Actuellement (2007), il n'existe aucune fondation nationale de soutien pour les projets artistiques de particuliers. Toutefois, dans la plupart des provinces se trouvent une ou deux fondations qui viennent en aide aux artistes de façon continue, comme les fondations communautaires (Fondation communautaire d'Ottawa, Fondation du Grand Montréal, Vancouver Foundation, etc.). Pour connaître les fondations de soutien de votre région, consultez le Web et tirez profit du réseautage — parlez à des collègues, informez-vous auprès de l'organisme de services pour la danse de votre région, lisez la section des remerciements des programmes de spectacles.

Vous devrez traiter votre demande de subvention à l'une de ces fondations comme vous le feriez pour une demande auprès d'un organisme gouvernemental, en respectant ses échéances et ses exigences particulières. Souvent, ces fondations financent des projets artistiques pour des raisons bien précises, telles qu'améliorer la vie de leur communauté ou aider les jeunes défavorisés et les laissés-pour-compte. Rares sont les fondations dont l'objectif principal est de soutenir les artistes à seule fin de créer et de produire une œuvre; les demandes viendront de sources diverses y compris les centres communautaires, les clubs sportifs, les groupes d'immigrants, etc. Vous devrez souligner l'importance de l'art pour la société avant de faire valoir votre projet.

Il faut prévoir un délai de trois ou quatre mois entre la présentation de la demande et la réponse du jury. De même que pour les subventions gouvernementales, plus de projets seront rejetés que financés, et ceux qui seront financés obtiendront moins que la somme désirée. Si vous comptez sur le soutien d'une fondation pour votre projet, faites votre demande assez tôt pour obtenir les fonds avant le début du projet.

## Les stages

Si vous souhaitez obtenir des fonds pour un stage, il vous faudra d'abord trouver la personne ou l'organisme qui vous servira de mentor. En effet, dans la plupart des cas, c'est le mentor qui doit remplir la demande de fonds et la soumettre à la fondation visée. Si le mentor avec lequel vous aimeriez travailler ne connaît pas ce genre de programme, dites-lui de s'adresser au Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC). Il y obtiendra l'information sur les programmes de stage du CRHSC et leur disponibilité selon les provinces.

## Les subventions gouvernementales

Les programmes de soutien gouvernementaux des paliers fédéral, provincial et régional/municipal sont la source de financement de projets la plus commune. En général, les artistes reçoivent des subventions des gouvernements local ou provincial avant de réussir à en obtenir du fédéral. Les programmes de financement changent, sont créés ou supprimés en fonction de l'évolution du milieu artistique et de ses besoins; il est donc important de consulter les sites Web des organismes de financement clés au moins deux fois par année. Rien n'est plus décevant que de rater de justesse la date limite d'envoi de la demande pour un programme qui aurait parfaitement convenu à son projet.

La plupart des grandes municipalités et l'ensemble des provinces et des territoires soutiennent les artistes ainsi que les organismes. Consultez la section « Liens » pour obtenir une liste des principaux organismes subventionnaires du pays. Renseignez-vous également auprès des organismes de services pour la danse de votre région et tirez profit du réseautage afin d'en apprendre davantage sur les programmes de financement locaux qui s'adressent aux danseurs.

## Le Conseil des Arts du Canada

Le Conseil des Arts du Canada est l'agence fédérale de soutien aux artistes. Le Conseil appuie les artistes professionnels qui :

- possèdent une formation spécialisée dans le domaine (pas nécessairement d'une institution d'enseignement);
- sont reconnus comme tels par leurs pairs (artistes de la même tradition artistique);
- s'engagent à consacrer plus de temps à leur travail artistique, si leur situation financière le permet;
- comptent plusieurs présentations devant public à leur actif.

En plus des programmes liés à la danse, n'hésitez pas à consulter les programmes des autres disciplines au cas où l'un d'eux s'appliquerait à vos projets, surtout si vous intégrez d'autres disciplines artistiques dans votre œuvre chorégraphique.

La section Danse vient en aide aux artistes en début de carrière, à mi-carrière ou établis, par le biais de deux programmes principaux. Dans les deux cas, comme danseur, vous y êtes admissible si vous avez participé à au moins une présentation professionnelle devant public (par ex., vous avez été payé pour une prestation, une fois votre formation professionnelle terminée). Comme chorégraphe, vous devez avoir présenté au moins trois œuvres dansées par des artistes professionnels rémunérés devant public en l'espace de trois années consécutives suivant la fin de votre formation professionnelle.

Les subventions aux professionnels de la danse peuvent servir au perfectionnement professionnel (participation à des ateliers ou à des cours qui complètent la formation de base), à la recherche (comprenant les voyages, au pays ou à l'étranger), aux stages et au mentorat. Bien qu'elles soient surtout utilisées par les danseurs et les chorégraphes, ces subventions sont aussi destinées aux enseignants, aux notateurs, aux concepteurs, aux administrateurs et aux autres professionnels qui oeuvrent dans le milieu de la danse,.

Les subventions de projets de production en danse sont accordées aux particuliers, aux collectifs et aux compagnies de danse qui ne reçoivent pas de subventions de fonctionnement. Elles soutiennent un projet de sa conception jusqu'à sa présentation – rémunération des collaborateurs artistiques, des danseurs, des concepteurs et des techniciens, frais liés aux costumes et autres éléments de production, à la location d'une salle, à la promotion de l'événement, aux préparatifs de la tournée et au soutien administratif. Elles sont surtout utilisées par les chorégraphes qui désirent autoproduire ou coproduire leur propre œuvre. Cependant, les danseurs peuvent également s'en servir pour produire une œuvre commandée à laquelle ils participeront. Pour les artistes autochtones qui veulent faire une demande de subvention, il existe un programme particulier : Subventions de projet de production en danse aux Peuples autochtones.

Les subventions aux professionnels de la danse et les subventions de projets de production en danse ne peuvent faire

l'objet de demandes simultanées de la part d'une même personne, et un maximum de deux subventions peut être accordé à une personne au cours d'une période de 48 mois.

Dans le cadre de ces programmes, les demandes sont évaluées par un comité de pairs, qui sont des artistes du domaine de la danse. Le comité étudie les demandes écrites, visionne les vidéos ou autre matériel de soutien, et classe chaque proposition en fonction des autres demandes. Il n'y a pas assez de fonds pour financer toutes les demandes jugées intéressantes par les membres du jury; les projets sont donc subventionnés par ordre de classement, jusqu'à épuisement du budget. En danse, environ un projet sur cinq est retenu. Certains d'entre eux obtiennent la mention « hautement recommandé », ce qui signifie qu'ils auraient été financés si le budget avait été plus substantiel. Dans quelques rares cas, ces projets peuvent se voir accorder une subvention à une date ultérieure au cours de l'année lorsque de nouveaux fonds sont débloqués ou si un artiste ayant obtenu une subvention décide d'abandonner son projet.

Ce processus peut s'avérer très démoralisant. Par ailleurs, des résultats concluants en début de carrière se traduiront parfois par un excès de confiance chez certains. Souvenez-vous que les membres du jury et vos concurrents changent d'une fois à l'autre; il se peut très bien qu'une demande refusée dans un cas soit retenue dans l'autre, ou vice versa. Peu importe le résultat, il faut rester confiant, élaborer une stratégie de rechange en cas de refus, et surtout, savoir tirer parti de chaque expérience. Voici quelques conseils clés pour vous aider à soumettre au Conseil des Arts du Canada et aux autres organismes de financement des demandes qui auront du succès.

## Comprendre le processus de la demande de subvention

Le processus se résume comme suit [TRADUCTION] : « Obtenir l'information, suivre les conseils, remplir des formulaires, respecter les échéances, croiser les doigts et attendre » (citation tirée du *Poor Dancer's Almanac*, publié en 1993 par le Dance Theatre Workshop).

- Tenez-vous prêt à soumettre des demandes à plusieurs sources pour un seul projet. Rares sont les programmes qui soutiennent 100 % des coûts. Souvent, les organismes subventionnaires s'attendent à ce que vous ayez des « sources diverses de financement » — soutien provenant de plusieurs sources (gouvernements, fondations, dons, apports en nature, ventes au guichet, etc.).
- Vous devez comprendre que vous n'êtes pas le seul à faire une demande et que les membres du jury doivent évaluer une énorme quantité de projets avant leur rencontre. Ils sont sensibles aux propositions succinctes, lisibles et qui suivent l'ordre des questions ou des sections.
- Les membres du jury se réunissent ensuite pour étudier les demandes, visionner les vidéos et noter le tout; ils ne disposent souvent que de dix minutes pour chaque projet. Si vous fournissez une vidéo, assurez-vous de préciser le minutage de l'extrait s'il y a lieu. Choisissez un point de départ qui donne un bon aperçu de votre œuvre. Présumez que le jury ne s'y attardera pas plus de deux minutes.
- Soyez conscient que vous devrez attendre trois ou quatre mois (parfois plus) avant de connaître la décision du jury. Vous devez faire votre demande assez tôt pour vous assurer d'obtenir le financement nécessaire avant le début du projet.

## La préparation de la demande

Voici quelques conseils pour préparer correctement votre demande de subvention auprès d'un gouvernement ou d'une fondation :

- Prenez le temps de lire le texte d'introduction du programme de financement. Il explique souvent la raison d'être, les priorités et l'effet escompté du programme. Tout en déterminant si votre projet correspond bien à ce dernier, vous pourrez choisir les éléments du projet à mettre en valeur dans

votre demande. Notez également les points importants que vous aimeriez y mentionner.

- Une demande présentée à un autre organisme de financement, que ce soit pour le même projet ou non, doit être préparée en vue de correspondre à l'objectif du programme. Rares sont les cas où deux programmes possèdent des questions et des critères d'évaluation identiques. Une demande inadéquate est souvent le résultat d'un copier-coller systématique qui n'a pas fait l'objet d'une révision pour s'assurer qu'il répondait aux critères particuliers du programme.
- Lisez bien attentivement les critères d'admissibilité à un programme et laissez tomber les programmes qui ne correspondent pas à vos besoins.
- Vérifiez si la date limite de présentation des demandes correspond à la date du cachet d'oblitération de la poste ou à la date de réception.
- Préparez votre demande bien avant l'échéance — au moins deux mois à l'avance, surtout si vous ne connaissez pas le programme. Le processus prend souvent deux ou trois fois plus de temps que prévu, même lorsque vous vous y connaissez. Avant de commencer, prenez note de tous les éléments qui doivent être fournis en plus de la partie écrite de la proposition. Un budget requiert beaucoup de recherche et de préparation pour être complet. Si vous devez obtenir une lettre d'appui ou une signature de la part de vos collaborateurs, communiquez avec eux le plus tôt possible pour ce faire. Donnez-vous suffisamment de temps pour produire votre vidéo.
- Adressez-vous à un agent de programme avant de préparer votre demande. Bien qu'intimidant au départ, cela vous épargnera beaucoup de temps et vous aidera peut-être à soumettre une proposition qui aura plus de chances de réussite. En téléphonant, vérifiez d'abord si votre proposition est admissible et laissez la conversation suivre son cours. Les agents de programmes, tout en vous aidant à déterminer si votre demande en vaut la peine, peuvent vous donner des conseils sur la meilleure façon d'y présenter certains points.
- Les professionnels de la danse éprouvent souvent des difficultés à s'exprimer correctement par écrit. Si c'est votre cas, exercez-vous, trouvez un précis de grammaire et de rédaction commerciale, participez à des ateliers de création littéraire ou demandez à un bon auteur d'améliorer vos textes (comme le font les coauteurs).

## Remplir la demande

- Votre demande et vos documents de présentation devront respecter à la lettre les exigences relatives à la demande. Si le nombre de pages souhaité est indiqué, respectez-le. Si l'on demande de répondre à des questions ou des sections précises, utilisez des titres et un format qui favoriseront une lecture aisée des renseignements que les membres du jury doivent évaluer dans votre demande. Si la police de caractère doit respecter un style ou une taille précise, assurez-vous de les utiliser pour rédiger votre demande, particulièrement lorsqu'un nombre de pages est fixé.
- Bien que vous devriez faire en sorte que votre demande soit aussi concise que possible, ne tenez pas pour acquis que le jury vous connaît ou est familier avec votre travail. Cela s'avère particulièrement important si vous vous portez candidat dans un programme dont certains membres du jury ne sont pas issus du milieu de la danse ou proviennent d'un autre pays.
- Il est primordial que votre demande de bourse reflète clairement votre enthousiasme. Vous devez tenir compte du fait que le jury est constitué d'autres artistes. Ils seront sensibles à votre ton, votre passion et vos ambitions. Le dur labeur que constitue la rédaction d'une demande de bourse ne doit pas nuire à votre originalité.
- On pourra vous demander d'exprimer votre vision de l'art ou vos points de vue sur l'art. Vous serez peut-

être découragé la première fois. Il peut être utile d'en discuter avec un collègue qui pourra vous poser des questions visant à vous faire élaborer cette importante prise de position. Inspirez-vous de ce qui vous anime en tant qu'artiste, vous stimule, ou encore de vos influences ou de ce qui fait l'originalité de votre travail. Vos positions sur l'art ne sont pas immuables, laissez-vous par conséquent la possibilité de les faire évoluer au cours du processus. Même les artistes reconnus modifient et renouvellent leur déclaration artistique au fil de l'évolution de leur carrière ou de leurs valeurs.

- La présentation de votre projet commencera par un court énoncé qui tiendra lieu de résumé du projet. Quel en est le résultat visé? Qui y participera? Quand et où sera-t-il présenté? Vous détaillerez par la suite votre projet en expliquant le déroulement. Il est utile de montrer comment ce projet est un moyen de vous rapprocher de votre vision de l'art, pourquoi il est une étape importante dans votre carrière artistique et ce qui vous a motivé à entreprendre ce projet à ce stade-ci de votre parcours.
- Demander une bourse dans le domaine de la danse nécessite souvent l'ajout d'une vidéo de votre travail. Assurez-vous qu'on distingue clairement les mouvements et que le son soit de bonne qualité. Sachez qu'un spectacle filmé n'est en général pas assez éclairé pour être soumis lors d'une demande de bourse. Ne vous lancez pas non plus dans une production trop élaborée. Le jury s'intéresse à vos capacités de danseur et, si vous êtes chorégraphe, à vos capacités chorégraphiques, et non pas à vos compétences de réalisateur.
- Assurez-vous que votre budget reflète toutes les activités présentées dans la partie écrite de votre demande. La plupart des programmes de subvention exigent un budget équilibré, dans lequel les dépenses correspondent aux revenus, en incluant la bourse demandée. Évitez de gonfler votre budget de dépenses inutiles ou excessives, car la plupart des membres du jury sont assez expérimentés pour le remarquer. Cela ne pourrait avoir pour effet que de discréditer votre demande. Cependant, à moins qu'il soit clairement stipulé qu'il ne s'agit pas d'une dépense admissible, assurez-vous d'inclure vos indemnités – une allocation de subsistance ou un cachet professionnel qui correspondent à votre travail de chorégraphe ou de danseur dans le projet. On ne s'attend pas à ce que vous travailliez gratuitement, même s'il s'agit de votre propre projet.
- Lorsque les projets comprennent des spectacles, on s'attend à ce que des recettes issues de ceux-ci apparaissent dans votre budget. Vos attentes doivent être réalistes, mais n'oubliez pas que le but de la plupart des programmes de subvention consiste à présenter un art de qualité au public — qui doit être plus vaste que votre famille ou le cercle étroit de vos amis.
- Une fois votre demande terminée, demandez à un collègue ou un ami de la lire afin de déterminer si vous exprimez clairement vos besoins sans vous répéter. Il pourrait être judicieux de regarder la vidéo avec un collègue. Son opinion vous aidera à choisir le meilleur extrait pour le jury. Vous pourriez également demander à quelqu'un de vérifier et de recalculer vos chiffres avant de finaliser votre budget et de l'inscrire dans la demande. Demandez à quelqu'un de corriger et réviser tous les documents. Lorsqu'on travaille longtemps sur une telle demande, et après de nombreuses révisions, il devient parfois difficile de repérer des erreurs flagrantes.
- Certains organismes subventionnaires exigent que vous fournissiez des photocopies pour tous les membres du jury. Vérifiez les formulaires de demande et les directives à suivre afin de savoir combien d'exemplaires vous devez produire. N'oubliez pas de faire une copie pour vous. Si l'on vous accorde du financement pour le projet, vous devrez savoir ce que vous avez écrit dans la demande au moment de produire le rapport final.

## Le suivi

- Si vous obtenez du financement et que votre projet a subi des changements importants (p. ex. à propos de ses collaborateurs, de sa durée, de son envergure), contactez l'agent de programme pour qu'il vous confirme que ces changements n'ont pas d'incidence sur votre bourse. Cela peut s'avérer un problème sérieux si l'organisme de financement découvre que d'importants changements ont eu lieu qu'au moment de la remise du rapport final. Certains de ces organismes ont des directives importantes à suivre lorsqu'il y a des changements apportés au budget – généralement lorsque les revenus ou les dépenses ont augmenté ou diminué de 15 % par rapport au budget proposé.
- Si votre demande est refusée, contactez l'agent de programme pour obtenir des explications. Essayez de savoir si votre demande n'était pas trop loin derrière celles acceptées ou encore si elle s'est retrouvée au bas de la liste. Vous pourrez ainsi évaluer la qualité de votre demande vis-à-vis de celles avec lesquelles vous étiez en compétition. Y a-t-il un aspect précis de votre demande qui semblait plus faible et vous aura fait descendre dans le classement général? Dans de nombreux cas, la qualité ou le contenu de la vidéo s'avère un facteur déterminant. Parfois, les textes ne sont pas suffisamment clairs. Ces renseignements vous permettront de savoir ce que vous devez améliorer en vue de soumettre une meilleure demande la prochaine fois.
- Enfin, n'interprétez pas une demande refusée, comme un signe que votre travail n'a aucune valeur. Sachez qu'en raison de fonds insuffisants, les projets de qualité ne peuvent pas tous être financés. Rappelez-vous qu'un groupe donné de personnes a évalué votre projet dans le contexte d'une compétition avec une série de projets précis. La décision aurait pu être différente si l'on avait modifié un de ces facteurs.
- Peu importe la réponse à votre demande, invitez à tous vos spectacles les personnes clés des organismes de financement avec lesquels vous êtes en contact actuellement, ou prévoyez l'être dans l'avenir. Enfin, n'oubliez pas de remercier ceux qui vous soutiennent, assurez-vous de respecter les exigences relatives aux mentions de remerciement et remettez votre rapport final dans les délais prévus.

## Les autres programmes de la section *Danse*

La section Danse du Conseil des Arts du Canada offre quelques autres programmes qui peuvent s'avérer utiles. Les Subventions de voyage aux professionnels de la danse permettent aux danseurs de se déplacer pour assister à des événements importants pour leur pratique ou leur carrière. Il peut s'agir d'une occasion de se produire en tant qu'artiste invité, de participer à une audition ou d'accepter une bourse pour participer à un atelier ou pour créer une chorégraphie au sein d'une autre troupe. Le programme Aide à la tournée en danse contribuera à payer le personnel, les frais d'expédition, les déplacements, l'hébergement, les indemnités journalières, les droits d'auteur, etc. lors des tournées au Canada. Le Programme d'aide aux coproductions internationales de danse est une aide destinée aux collectifs qui montent une coproduction internationale. Il peut contribuer aux coûts de production lorsqu'un ou plusieurs coproducteurs étrangers financent également le projet et offrent des occasions de se produire.

Les troupes de danse autochtones peuvent également obtenir une subvention de fonctionnement grâce au programme Aide annuelle aux compagnies, aux organismes et aux collectifs de danse autochtones. Il s'agit d'une aide à la création, à la production, à la reprise et à la présentation de chorégraphies importantes du répertoire traditionnel et de danse contemporaine. Pour être admissible, la troupe doit être en activité sans interruption depuis cinq ans (et avoir présenté des soirées complètes d'œuvres), être en activité sur la base d'une saison annuelle et avoir reçu du financement de la part de la section Danse. La section Danse doit évaluer la troupe lors d'un spectacle devant public. Il est important de l'aviser de votre souhait de soumettre une demande pour ce programme au moins une année à l'avance.

Vous trouverez des renseignements utiles sous le titre « Pour présenter une demande au Conseil des Arts du Canada » dans la rubrique « Subventions » du site Web du Conseil : [www.conseildesarts.ca/subventions/](http://www.conseildesarts.ca/subventions/)

## VI. LES SYNDICATS ET LES ASSOCIATIONS

Plusieurs associations et syndicats peuvent aider les professionnels de la danse tout au long de leur carrière. Certains d'entre eux s'occupent d'avantages et de services précis, alors que d'autres se concentrent sur la valorisation de la danse et des arts dans la société, contribuant ainsi à améliorer le milieu pour toutes les personnes qui y évoluent. Cependant, chaque organisme aborde ces deux aspects à divers degrés.

La différence entre les associations (ou organismes de services) et les syndicats est beaucoup moins marquée qu'autrefois. En effet, certaines associations établissent des lignes directrices pour les conditions de travail, alors que les syndicats s'investissent dans des activités de promotion des arts et de perfectionnement professionnel. Toutefois, il faut noter quelques distinctions importantes. D'une part, les syndicats ont pour principal objectif d'établir des normes et, au besoin, de représenter les individus lors des négociations collectives; ils déterminent les conditions minimales de travail et de rémunération que doivent offrir les employeurs. D'autre part, le but premier des associations consiste à assurer la prestation de services visant à aider les personnes et les organisations qui travaillent dans l'industrie. Ces services relèvent habituellement des communications, du perfectionnement professionnel, des conférences, de la recherche et de la promotion des arts.

Il peut s'avérer extrêmement difficile de choisir les associations et les syndicats auxquels adhérer, en particulier lorsque chacun d'entre eux exige le versement de droits d'adhésion ou de cotisations syndicales et que vos ressources financières sont limitées. La seule façon d'opter pour l'un ou l'autre de ces organismes est d'évaluer vos besoins à un moment précis de votre carrière. Généralement, à vos débuts, l'organisme de services en danse de votre région peut combler la plupart de vos besoins. Au fil de votre carrière, vous constaterez par contre que les services offerts par d'autres associations ou syndicats vous conviendront mieux. Avec le temps, vous deviendrez peut-être membre de cinq ou six différents organismes à la fois. Tous les syndicats et associations décrits plus bas ont des mandats distincts, et aucun d'entre eux ne peut arriver à satisfaire la totalité des besoins de la communauté de la danse.

L'adhésion aux syndicats et aux associations de même que l'engagement envers ces organismes comportent des avantages bien supérieurs à la simple acquisition de services et d'avantages sociaux. Ils peuvent en effet vous aider à atteindre certains de vos objectifs de réseautage, vous faire connaître au sein de l'organisation choisie ainsi que vous tenir informé des plus récentes activités, personnes et politiques influençant le milieu.

Beaucoup de gens deviennent membres de ces organismes, en retirent les avantages, puis ignorent leur existence. On croit à tort que tant que leurs services seront requis, ils seront là. Il est important de comprendre que la capacité des syndicats et, surtout, des associations de répondre à vos besoins repose en grande partie sur la participation active de quelques membres. Advenant l'absence d'un tel engagement actif, de façon générale, l'organisme stagnera, voire régressera. Alors, chaque membre devrait au moins lire les communications, répondre aux demandes de participation, prendre part aux élections et fournir des commentaires constructifs. Par ailleurs, vous devriez faire du bénévolat auprès des associations et syndicats dont le mandat touche votre carrière et votre expérience, par exemple en siégeant à un comité ou au conseil d'administration. Bon nombre d'organismes de services recherchent également de jeunes personnes pour représenter les besoins des nouveaux artistes. Non seulement l'organisme et ses membres bénéficieront-ils de votre point de vue, mais vous en apprendrez aussi beaucoup au sujet des enjeux et des projets liés à votre carrière, tout en comprenant de mieux en mieux certaines dimensions de la danse moins bien connues. Il s'agit, faute d'entreprendre une tournée d'envergure

nationale, de la meilleure façon de vous faire connaître en dehors de votre territoire.

## Les syndicats

Veillez prendre note que par souci de concision et de clarté, les descriptions ci-dessous ont été réduites aux concepts de base. Vous pouvez par contre obtenir des détails et des nuances en vous rendant sur les sites Web pertinents ou en vous adressant aux représentants de chaque organisme.

Les artistes de la danse devraient connaître trois syndicats, soit la Canadian Actors' Equity Association (oui, elle représente aussi des artistes de la danse), l'Union des artistes et l'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists.

La Canadian Actors' Equity Association (ou simplement Equity ou CAEA) représente les chorégraphes et les danseurs du Canada anglais qui travaillent dans les domaines du théâtre, de l'opéra et de la danse. Ce syndicat a pour principal objectif de négocier et d'administrer les conventions collectives qui fixent les conditions minimales de travail et de rémunération (p. ex., le nombre d'heures de travail maximum, la présence d'un plancher de danse, etc.) pour ses membres. Il leur offre également des indemnités d'assurance et des régimes d'épargne-retraite, leur procure de l'information et du soutien et défend leurs droits.

Parmi le grand nombre d'artistes de la danse qui travaillent au pays, peu sont membres d'Equity. En fait, seule une poignée de compagnies de danse au Canada sont considérées comme des « compagnies d'Equity ». Elles se conforment ainsi à ses conditions minimales de travail et de rémunération, et tous leurs danseurs permanents sont aussi membres du syndicat. Si une telle compagnie vous embauche, vous devrez donc effectuer les démarches nécessaires pour adhérer à Equity. Vous pouvez également décider d'y adhérer de façon individuelle. Lorsque vous en devenez membre à part entière, vous devez travailler selon les conditions de ses contrats pour tout type de prestation, que ce soit pour une grande compagnie ou pour un chorégraphe indépendant. Cependant, vous disposez d'une certaine « période d'essai », qui vous permet d'accepter des contrats Equity sans que cela nuise à votre travail non régi par le syndicat. Avant de choisir entre l'adhésion complète au syndicat et l'abandon des emplois régis par Equity, vous pouvez accepter un certain nombre de contrats Equity.

Au cours des dernières années, Equity s'est efforcée de mieux comprendre les différences entre son domaine de prédilection — le théâtre — et la danse. En effet, le syndicat essaie de se montrer raisonnable à l'intention des employeurs de moindre envergure en ce qui concerne l'établissement des conditions minimales de rémunération et il fait preuve d'indulgence quant au nombre de contrats Equity pouvant être acceptés par les artistes de la danse en « période d'essai ». Néanmoins, la priorité de ce syndicat est de s'assurer que ses membres reçoivent des honoraires acceptables et qu'ils travaillent dans des conditions sécuritaires, ce qui est compréhensible. Il se pourrait que certains chorégraphes indépendants ne puissent pas vous engager dans ces circonstances, ce qui s'avérera décevant s'il s'agit de quelqu'un avec qui vous voulez vraiment travailler, sans compter que cela réduira vos possibilités de revenus. Avant d'adhérer à Equity, ce sont là des facteurs dont il faut tenir compte. Vous ne pouvez pas devenir membre, puis laisser échoir votre adhésion, pour ensuite redevenir membre. Vous devez considérer votre adhésion comme un engagement à long terme, quoique pas nécessairement définitif : [www.caea.com](http://www.caea.com).

L'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA) représente les interprètes qui œuvrent dans les secteurs du cinéma, de la télévision, de la radio, des messages publicitaires, des films d'entreprise et des médias numériques de langue anglaise. Ce syndicat joue habituellement un rôle auprès des artistes de la danse lorsqu'un spectacle est adapté pour le cinéma ou la télévision. Dans de tels cas, vous bénéficiez d'une adhésion temporaire à l'ACTRA, et on vous verse ses cachets minimaux : [www.actra.ca](http://www.actra.ca).

L'Union des artistes (UDA) représente les artistes du Canada qui œuvrent dans les secteurs de la scène, du cinéma, de la télévision, des messages publicitaires, de la vidéo et des médias électroniques de langue française. Ce syndicat négocie et administre les conventions collectives qui fixent les conditions minimales de travail et de rémunération. De plus, il recueille

et gère les fonds consacrés aux indemnités d'assurance, aux régimes d'épargne-retraite et aux indemnités de congés, il procure de l'information et du soutien à ses membres et il défend leurs droits ([www.uniondesartistes.com](http://www.uniondesartistes.com)).

Pour adhérer à l'Union des artistes, il faut d'abord travailler pour l'un de ses membres. Ces dernières années, la communauté de la danse du Québec a commencé à créer un environnement dans lequel les compagnies de danse professionnelle et les chorégraphes indépendants devront tous travailler par le biais de contrats de l'UDA, ce qui améliorera et égalisera les normes de travail de tous les danseurs et chorégraphes de la province. Cela signifie également que le dilemme concernant l'adhésion possible au syndicat Equity ne touchera pas les artistes du territoire couvert par l'UDA. Il n'existera pas de statut double, puisque tous les employeurs du domaine de la danse au Québec utiliseront les contrats de l'UDA : [www.uniondesartistes.com](http://www.uniondesartistes.com).

## Les associations auxquelles adhérer

Les descriptions qui suivent vous donnent un aperçu général en guise de point de départ. Pour obtenir des renseignements détaillés et à jour sur les services et avantages offerts par chacun de ces organismes, vous devriez vous adresser à leurs représentants ou consulter les sites Web pertinents.

L'organisme de services en danse de votre région est la première organisation à considérer. Ce type d'organisme exige généralement des droits d'adhésion abordables et il offre des services adaptés aux besoins de la communauté de la danse sur son territoire. Pour obtenir la liste des associations régionales et de leurs sites Web, veuillez consulter les « Liens ». Par ailleurs, les artistes de la danse de partout au pays trouveront des informations et des documents utiles sur le site Web de Dance Umbrella of Ontario, en particulier dans la section intitulée « Step by Step: Running a Dance Business », qui est accessible à tous les visiteurs. De plus, le site Web du Regroupement québécois de la danse comprend un grand nombre de documents de recherche et de publications.

Tous les artistes de la danse devraient sérieusement envisager d'adhérer au Centre de ressources et transition pour danseurs (CRTD) dès les premiers jours de leur carrière professionnelle. Les droits d'adhésion correspondent à 1 % de votre salaire (il y a toutefois une cotisation annuelle minimale et maximale). Lorsque vous travaillez pour une compagnie, celle-ci doit verser au CRTD un montant égal à votre cotisation. Le CRTD a pour principale fonction d'aider les artistes qui prennent leur retraite à passer de leur carrière en danse à une autre profession grâce à des services de consultation et à des bourses de formation. Il offre ainsi des conseils en matière de choix pédagogiques, de décisions professionnelles, de difficultés financières, de questions juridiques et de problèmes personnels. Quant aux bourses, elles permettent d'acquitter une partie des coûts de la formation et de vos frais de subsistance pendant que vous acquérez les compétences nécessaires à un nouvel emploi. Prenez note que si vous en avez le temps, il vous est possible de commencer à profiter des programmes de formation alors que vous travaillez encore dans le domaine de la danse, ce qui peut accélérer et même faciliter la transition vers votre nouvelle carrière. Organisme national, le CRTD possède plusieurs bureaux régionaux qui mettent à votre disposition des ressources documentaires. Il organise également des séminaires et des conférences. Parmi ses membres, on trouve des danseurs, des chorégraphes et des membres du personnel artistique des compagnies.

La Canadian Alliance of Dance Artists (CADA) est un autre organisme important auquel les danseurs et les chorégraphes devraient songer à adhérer en début de carrière. La CADA se divise en deux sections, l'une située en Colombie-Britannique, l'autre en Ontario. Par contre, elle est accessible aux artistes de toutes les provinces et de tous les territoires. De plus, les deux sections ont uni leurs efforts pour harmoniser leurs avantages. La philosophie à l'origine de la création de la CADA réside dans la reconnaissance des rôles variables des artistes de la danse professionnelle, qui passent en effet souvent de chorégraphes embaucheurs à danseurs embauchés, et vice-versa. Une journée, l'artiste est l'employeur; le lendemain, il peut se retrouver l'employé de la personne qui travaille pour lui au premier projet. Par conséquent, les négociations, la conclusion des contrats et l'embauche doivent s'effectuer dans la collaboration et le respect, plutôt que dans le climat potentiel de confrontation qui s'installe quand un syndicat a l'unique responsabilité de soutenir l'employé.

La CADA a élaboré un contrat de danse standard à l'intention des chorégraphes indépendants et des danseurs. Elle a

également établi des lignes directrices concernant les conditions de travail et a proposé des cachets minimaux, qui sont devenus la norme; le Conseil des Arts du Canada s'attend à ce que ses candidats s'y conforment. Tous les membres de la section de l'Ontario adhèrent automatiquement à un régime d'assurance collective contre les accidents et peuvent profiter du programme de bourses de formation versées pour rembourser une partie des frais des classes techniques et d'autres cours d'entraînement physique. Enfin, les deux sections de la CADA offrent aussi des ateliers ainsi que des possibilités de réseautage en ligne.

L'Assemblée canadienne de la danse (ACD) offre des services surtout axés sur les communications et la défense des intérêts du secteur de la danse. Elle tient également une conférence annuelle, organise des réunions régionales et héberge des forums de discussion en ligne. Parmi ses membres figurent des artistes indépendants, des professeurs, des chercheurs, des écrivains et des consultants, de même que tous les types d'organisations évoluant dans le milieu de la danse (compagnies, prestataires de programmes de formation, diffuseurs et organismes de services) : [www.dancecanada.net](http://www.dancecanada.net).

Bien que cette association ne vise que le secteur de la danse au Québec, il importe de souligner le rôle crucial que joue le Regroupement québécois de la danse (Regroupement ou RQD) dans la collectivité canadienne. Après le CRTD, le Regroupement est l'organisme de services en danse le mieux financé au pays. Ainsi, il offre des services de grande qualité à ses membres québécois et il produit les précieux documents de recherche et publications mentionnés précédemment. Il tient aussi un rôle clé dans la lutte pour l'augmentation du financement et l'amélioration des conditions de travail de tous les artistes de la danse canadiens. Pendant plusieurs années, il n'y a eu aucun organisme de services en danse d'envergure nationale. Si ce n'avait été du RQD, les besoins de la communauté de la danse seraient demeurés invisibles. Aujourd'hui, le RQD et l'ACD travaillent souvent de concert pour s'attaquer aux grands enjeux en unissant leurs forces et leurs ressources afin de bien représenter la collectivité de la danse : [www.quebecdanse.org](http://www.quebecdanse.org).

La Conférence canadienne des arts (CCA) est le principal organisme de défense des droits de la communauté artistique et culturelle au Canada. Régulièrement, ses employés présentent des dossiers aux différents comités du gouvernement, ils rencontrent les ministres et ils participent aux réunions portant sur le budget fédéral. Ses membres comprennent tous les artistes, spécialistes du domaine des arts et organismes artistiques et culturels, de même que toutes les autres personnes sensibles au rôle des arts et de la culture dans la société ([www.ccarts.ca](http://www.ccarts.ca)).

Il est difficile de déterminer le moment précis où il convient d'adhérer à des organismes dont l'objectif premier consiste à défendre les intérêts de l'ensemble de la communauté artistique ou de la danse. Habituellement, il n'existe pas de corrélation directe entre les cotisations versées et les avantages reçus (p. ex., des droits d'adhésion de 100 \$ pourraient vous apporter des rabais ou des services gratuits d'une valeur de 25 \$ seulement). Alors, de prime abord, vous pourriez avoir l'impression de gaspiller votre argent durement gagné. Les organismes comme l'ACD et la CCA procurent cependant des avantages « invisibles » ou non quantitatifs par le biais de leurs services de communications et de représentation. Ils contribuent à informer la collectivité de ce qui se passe au pays, voire dans le monde, ce qui permet aux artistes et aux autres professionnels de la danse de partager leurs expériences, leurs pratiques exemplaires et leurs innovations afin de ne pas travailler dans de petits groupes isolés un peu partout au Canada. Ils influencent également les politiques gouvernementales (p. ex., les priorités du gouvernement en matière d'art et de culture) et veillent à ce que les besoins propres à la communauté de la danse soient entendus par les personnes ayant une influence sur les changements politiques et les priorités de financement. Ils coordonnent généralement les actions de la collectivité visant à exercer des pressions sur le gouvernement à propos d'enjeux particuliers. Souvent, ils doivent déployer de nombreux efforts pendant une longue période avant que vous, les artistes de la danse, puissiez constater les résultats de leur travail, comme l'augmentation du budget d'un organisme subventionnaire du gouvernement ou l'amélioration de la situation fiscale des artistes travailleurs autonomes, etc.

Il est important de comprendre que ces organismes ont besoin de leurs membres non seulement d'un point de vue financier, mais aussi pour constituer une voix unie et forte s'exprimant au nom de la danse et des arts. Plus nombreux seront les membres, plus les représentants du gouvernement écouteront et réagiront. Au cours de l'établissement de votre carrière, lorsque vous aurez les moyens de contribuer à l'amélioration du milieu, adhérez à ces organismes et devenez-en

des membres actifs.

## Les autres associations à connaître

Le réseau CanDanse est une association de diffuseurs de danse canadiens. Lorsque vous désirez qu'une de vos œuvres fasse de la tournée, c'est à ces diffuseurs que vous devez vous adresser. Au fil de votre carrière, vous devrez apprendre à connaître vos diffuseurs locaux (ou plus important encore, vous faire connaître d'eux). Ils doivent voir votre travail pour pouvoir ensuite vous inclure dans leurs séries de spectacles et promouvoir votre œuvre auprès de leurs collègues s'ils la jugent mûre pour une tournée. Heureusement, des diffuseurs CanDanse se trouvent dans presque chaque grande ville du pays. Donc, même si vous ne travaillez pas dans l'une des trois principales villes de la danse, il est fort probable qu'il y ait un diffuseur de danse dans votre région. En fait, ces gens jouent souvent un rôle crucial dans l'établissement d'un milieu de danse dans les villes les plus modestes : [www.candance.ca](http://www.candance.ca).

L'Association canadienne des organismes artistiques (CAPACOA) est l'association des diffuseurs œuvrant dans les salles de spectacle d'envergure, qui présentent généralement des séries de spectacles de variétés ou multidisciplinaires. Certains diffuseurs CanDanse sont aussi membres de CAPACOA. Comme le public des spectacles de danse est souvent beaucoup moins nombreux que celui de la musique, du théâtre ou des spectacles de variétés, peu de membres de CAPACOA s'intéressent à elle. Quant à ceux qui s'y intéressent, ils prennent rarement le risque de faire affaire avec des chorégraphes inconnus : [www.capacoa.ca](http://www.capacoa.ca).

La Coalition canadienne des arts a été fondée en 2005 dans le seul but d'exercer des pressions pour que le budget du Conseil des Arts du Canada soit augmenté. Ces efforts ont en grande partie porté leurs fruits en 2007. Au moment d'écrire ces lignes, la Coalition existe encore pour veiller à ce que le fond spécial du Conseil réparti sur deux ans soit inclus dans le budget de base, et pour tenter d'obtenir une plus grande part du financement promis initialement. Ses membres sont les associations et organismes de services nationaux et québécois qui représentent le mieux chaque discipline artistique : [www.lacoalitioncanadiennedesarts.ca](http://www.lacoalitioncanadiennedesarts.ca).

La World Dance Alliance (WDA) tient des conférences internationales et offre des services de communication et de réseautage. Ses membres comprennent l'ensemble des professionnels et des organismes œuvrant dans le domaine de la danse : [www.yorku.ca/wda](http://www.yorku.ca/wda).

## VII. LES CONTRATS

Même s'il revient à l'embauteur de négocier et de préparer les contrats, soyez prêt à en prendre l'initiative au besoin. Idéalement, toutes ces démarches doivent avoir lieu longtemps avant le début du projet. Si ce n'est pas le cas, vous devriez clairement affirmer que vous ne commencerez pas à travailler tant que les ententes n'auront pas été négociées et conclues par courriel ou sur papier. Ensuite, insistez pour recevoir le contrat officiel dans la semaine qui suit. En exigeant un contrat, vous ne faites pas preuve de mesquinerie ou de manque de confiance; au contraire, vous faites plutôt preuve de professionnalisme. Il se peut que la personne qui vous engage manque d'expérience ou qu'elle soit simplement très occupée; votre attitude professionnelle devrait ainsi vous attirer son respect. Bien qu'une entente verbale lie les parties, il est préférable de faire mettre les conditions essentielles par écrit, au cas où un malentendu surviendrait.

De votre côté, en attendant les négociations, réfléchissez à la valeur de votre participation. Si vous appartenez à un syndicat, vous connaîtrez le cachet minimal à exiger. Sinon, vérifiez les tarifs proposés par la CADA ou l'UDA et servez-

vous-en à titre de référence. Si vous avez déjà travaillé pour d'autres personnes, il est raisonnable de demander des honoraires semblables ou supérieurs, à moins que la situation actuelle soit très différente. Faites preuve d'honnêteté en songeant à ce que vous retirerez du contrat, mais ne travaillez pas à rabais sous prétexte que vous voulez vraiment obtenir cet emploi temporaire pour vous faire connaître davantage. Cela ne ferait que confirmer l'idée selon laquelle les artistes n'ont pas de valeur et nuit à la collectivité de la danse à long terme. Par ailleurs, examinez longuement et attentivement vos engagements en cours. Beaucoup d'artistes de la danse travaillent à plusieurs projets à la fois. Assurez-vous d'arriver à assister aux répétitions, à suivre vos classes de danse ou vos cours d'entraînement physique et à être disponible pour les autres préparations nécessaires au projet sans vous épuiser.

Il est difficile de dire « non », mais il n'y a aucun avantage à accepter un projet au cours duquel vous vous sentez sous-payé, ou dont les horaires ou les conditions de travail sont pénibles. Il est fort probable qu'une telle situation se solde par une expérience négative et une piètre prestation, ce qui entraînerait de la déception pour tout le monde et pourrait même nuire à votre réputation.

Souvenez-vous qu'il existe un processus de négociation. Si un employeur vous donne un contrat sans discussion et que vous trouvez les modalités inférieures à la valeur de votre travail, considérez ce contrat comme une première offre. Vous n'êtes pas tenu de vous contenter d'accepter les conditions présentées. Communiquez avec l'employeur, proposez-lui des modifications, discutez de vos réalités (de la sienne et de la vôtre) et tentez d'en venir à une entente acceptable pour les deux parties avant de signer les documents. Au bout du compte, tout le monde devrait en sortir gagnant; ni l'employeur, ni l'artiste ne devraient se sentir comme si on les avait forcés à accepter une situation qu'ils ne peuvent pas assumer.

Le contrat du danseur devrait préciser la date de début du projet, sa date de fin, les dates des spectacles, le cachet hebdomadaire ou horaire, une estimation du nombre d'heures de répétition ou les jours et les heures prévus des répétitions. Il devrait également indiquer s'il comprend des classes quotidiennes ou d'autres séances d'entraînement appropriées ou si le danseur doit gérer tout cela de façon autonome. Il devrait en outre promettre un milieu de travail propre et sécuritaire, indiquer le rôle que vous tiendrez dans le processus de création (s'il nécessitera votre collaboration ou si vous devrez seulement suivre les directives du chorégraphe) et préciser votre place dans la distribution qui figurera dans le programme. Si vous devez collaborer au processus de création, le contrat devrait indiquer qui détiendra les droits de l'œuvre et recevra des redevances en cas de présentation future : le chorégraphe seul ou le chorégraphe et les danseurs.

Le chorégraphe quant à lui peut se retrouver en présence de deux types d'engagements différents. Premièrement, une compagnie ou un artiste peuvent l'embaucher afin qu'il leur crée une œuvre. Deuxièmement, un diffuseur peut l'engager pour qu'il présente un spectacle dans le cadre de sa saison ou de son festival. Le premier scénario est décrit aux paragraphes suivants. La situation contractuelle avec un diffuseur est abordée plus loin, à la section « Partir en tournée ». Malgré son titre, ce passage agit aussi de guide lorsqu'un diffuseur de votre ville vous embauche.

Au début de votre carrière, il peut s'avérer délicat de fixer un cachet quand on vous demande de créer une œuvre. Les syndicats offrent des formules qui vous permettront d'effectuer des calculs en fonction de la durée de l'œuvre ou du nombre de semaines de répétition. Vous pouvez aussi voir combien vous paie votre travail non créatif et vous attendre à obtenir au moins ce salaire pour produire une nouvelle création. De plus, votre réseau ou les renseignements recueillis auprès des organismes de services de votre région peuvent vous donner une idée de la rémunération de vos collègues. Vraisemblablement, si vous usez d'honnêteté et d'objectivité, vous parviendrez à vous comparer à ceux-ci afin de déterminer en tout respect si vous devriez gagner un cachet supérieur, inférieur ou semblable au leur.

Un contrat de commande devrait préciser les caractéristiques de la nouvelle œuvre : sa durée approximative, le nombre de danseurs, et possiblement le public cible, le style de musique, ou d'autres limites imposées par la compagnie ou l'artiste. Il devrait en outre indiquer les dates où vous travaillerez avec les danseurs, le nombre approximatif d'heures par jour ou par semaine et la date du premier spectacle. Il peut aussi décrire les modalités relatives à la production : si vous pouvez choisir

vos propres concepteurs, le budget alloué aux costumes et aux décors, etc. Enfin, le contrat devrait préciser les attentes d'exclusivité de l'embauteur (le cas échéant) qui limiteront votre capacité d'enseigner cette œuvre à d'autres troupes, de même que les redevances que devra verser la compagnie si elle présente l'œuvre après la première, ou après la fin de sa période d'exclusivité. Veuillez consulter le passage sur les droits d'auteur à la section intitulée « Le chorégraphe en tant qu'employeur ».

## VIII. LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Comme vous êtes danseur, votre corps est votre instrument de travail. Vous devez donc veiller à ce qu'il se trouve toujours dans le meilleur état de fonctionnement possible. Le niveau de compétition étant très élevé dans la communauté de la danse, il est essentiel de garder un corps fort, souple et exempt de blessures pour obtenir et conserver les meilleurs emplois.

### La prévention des blessures

Prendre soin de vous requiert de la discipline et une vigilance constante. Vous l'avez fait pendant des années au cours de votre formation et maintenant que vous menez une carrière professionnelle, vous devez garder la barre haute.. Le plus important est de continuer à vous entraîner régulièrement afin de garder votre forme physique à son meilleur selon le style de danse que vous pratiquez, tout en tenant compte du fait qu'il vous faut éviter les blessures ou les soigner, le cas échéant. Cela nécessite de la discipline et des choix éclairés concernant le lieu d'entraînement et la façon de s'entraîner, en fonction de ce que vous pouvez monétairement assumer au moment donné. Il est également primordial de continuer à vous entraîner même entre les contrats.

Les professionnels en médecine de la danse avancent qu'un entraînement cardiovasculaire peut améliorer l'endurance, augmenter la concentration et accélérer la guérison des blessures. Vous pouvez également vous renseigner à propos d'autres pratiques favorisant la santé du corps (p. ex., le shiatsu, les techniques de guérison autochtones, la phytothérapie chinoise, etc.) pour déterminer la combinaison qui vous gardera en santé. De plus, vous devez dormir suffisamment et adopter de saines habitudes alimentaires.

Pour éviter les blessures, assurez-vous de vous échauffer convenablement avant de mettre votre corps à l'épreuve ainsi que d'effectuer chaque étape de chaque nouveau mouvement au ralenti avant de l'essayer à la vitesse normale. Par ailleurs, souvenez-vous de ne pas surmener votre corps lors de vos autres activités, tant à votre autre emploi rémunérateur que durant vos loisirs. Pendant vos années de formation, vous avez sûrement appris à très bien connaître votre corps, alors écoutez-le. Il peut s'avérer tentant de laisser votre raison prendre le dessus et vous pousser à continuer à danser alors que votre instinct vous avertit d'une blessure et vous dicte de donner un répit à votre corps ou de consulter un physiothérapeute ou tout autre spécialiste. Trop souvent, si vous persistez à travailler malgré une légère blessure, celle-ci peut s'aggraver considérablement et même mettre fin à votre carrière. Ne prenez jamais de risque quand il en va de votre avenir!

Chaque fois que vous effectuez des mouvements de danse (lors d'une classe, d'une répétition ou d'un spectacle), ayez conscience des conditions de sécurité qui vous entourent. Assurez-vous que la température se situe entre 18 et 32 °C (65 et 90 °F) et que l'endroit est bien aéré. Assurez-vous également de travailler sur un plancher de bois bondissant recouvert d'une surface adaptée à votre style de danse. Vérifiez si les espaces où vous aurez à marcher sont propres et si on a balayé

ou lavé la zone de danse. Assurez-vous qu'une trousse de premiers soins comprenant entre autres une vessie de glace (ice pack) et des bandes élastiques se trouve sur les lieux. Si vos conditions de travail ne respectent pas au moins ces éléments, vos collègues et vous devriez insister pour que la personne responsable corrige la situation. En effet, non seulement pourriez-vous vous blesser physiquement, peut-être grièvement, mais en plus, si les danseurs ne défendent pas leur droit à un milieu de travail sécuritaire, cela nuira à tout le secteur de la danse. Si vous travaillez en vertu d'un contrat régi par un syndicat et que la situation ne s'améliore pas, signalez-le à votre syndicat et laissez-le poursuivre la bataille.

## Que faire en cas de blessure?

Si vous vous blessez et que vous ne connaissez pas de spécialistes ferrés en médecine de la danse ou des sports, adressez-vous à vos collègues ou aux organismes de services de votre région; utilisez votre réseau. Assurez-vous que votre programme de rétablissement comprend aussi des exercices de renforcement des parties du corps en santé pendant que vous soignez vos blessures.

Si vous vous blessez en milieu de travail et que votre employeur cotise à un régime d'indemnisation des travailleurs, il pourra vous aider à acquitter une partie des frais de physiothérapie ou d'autres traitements et assurer votre subsistance pendant votre période d'arrêt de travail. Toutefois, certaines compagnies ne cotisent pas à un tel régime, et les chorégraphes indépendants ne le peuvent pas. Quand une telle situation survient, dans l'impossibilité de participer aux répétitions et aux spectacles, vous perdrez sans doute votre source de revenus, alors que vous devrez en revanche probablement déboursier de l'argent pour un traitement médical intensif. Il serait donc judicieux de faire quelques économies en prévision de telles circonstances, à moins que des membres de votre famille soient en mesure de vous aider et disposés à le faire advenant un malheur. Les risques de blessure devraient également vous encourager à envisager une carrière complémentaire ou parallèle non exigeante sur le plan physique afin de ne pas perdre toutes vos sources de revenus en même temps en cas de malchance. Au Québec, la situation est beaucoup plus simple, car tous les danseurs professionnels sont automatiquement couverts par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) à travers leurs adhésions au Regroupement québécois de la danse.

## Le harcèlement

Il n'y a pas que votre corps qui puisse subir des blessures. La danse est une forme physique d'art qui exige souvent le toucher pour enseigner la technique ou, dans les chorégraphies, de l'intimité entre les partenaires. Au sein de cette forme d'art, dans certains milieux, des pratiques centenaires asservissantes subsistent, et elles peuvent mener à des abus de pouvoir. Il existe réellement un potentiel de harcèlement sexuel et moral dans votre environnement de travail.

Le harcèlement sexuel consiste en des avances sexuelles importunes, des demandes de faveurs sexuelles ou d'autres paroles ou comportements de nature sexuelle qui offensent ou humilient ou qui suggèrent que vous serez récompensé (p. ex., en conservant votre emploi, en obtenant un meilleur rôle) si vous acceptez, ou puni si vous refusez. La définition du harcèlement sexuel comprend aussi les blagues, les allusions grivoises et les railleries au sujet du corps, des vêtements ou de l'identité sexuelle d'une personne, ainsi que les gestes de nature sexuelle, l'affichage de documents de nature sexuelle choquants sur le lieu de travail, les remarques dégradantes, les contacts physiques gratuits ou importuns répétés et les questions déplacées au sujet de la vie sexuelle d'une personne.

Le harcèlement moral consiste en des paroles ou des gestes qui se veulent importuns ou insultants, la création d'un milieu intimidant ou le fait de s'attaquer à la dignité d'une personne ou de lui manquer de respect, en lien avec son identité sexuelle, sa race, son orientation sexuelle, son origine raciale ou linguistique, ses croyances, son état matrimonial, sa grossesse, sa situation de famille, son âge, son invalidité, sa citoyenneté ou d'autres motifs. Il est à noter que bien que le harceleur soit habituellement à un poste supérieur, il est également possible que le chorégraphe soit harcelé ou que vous

soyez harcelé par un des autres danseurs.

Soyez à l'affût, mais ne cherchez pas de mal là où il n'y en a pas. Si vous croyez qu'un de vos collègues ou vous-même êtes victimes de harcèlement, vous devez d'abord vous assurer que le harceleur se rend compte que son comportement est importun ou choquant. Ensuite, s'il ne change pas de comportement, vous devrez informer une personne responsable de ce qui s'est produit. Si la personne est un artiste indépendant, la troupe et vous devrez prendre en main la situation et confronter l'agresseur. Il faut espérer que la personne ne voulait pas faire du harcèlement et qu'elle modifiera son comportement. Si elle ne change pas et que la situation est intenable, vous devrez peut-être abandonner le projet en cours. Vous devrez en tout cas au moins y réfléchir à deux fois avant de retravailler avec ou pour cette personne.

## IX. LE CHORÉOGRAPHE EN TANT QU'EMPLOYEUR

En tant que chorégraphe indépendant, la gestion de votre propre carrière n'est pas le seul élément que vous devez maîtriser. Vous devez aussi être au fait d'un certain nombre d'obligations habituellement associées à la gestion de l'entreprise. Il est important de ne pas improviser en la matière, car vous pourriez vous retrouver dans une situation juridique ou financière difficile ou à donner un spectacle devant dix amis pour tout public. Il vous est fortement recommandé de collaborer avec une agence d'artistes ou avec une personne d'expérience qui peut vous aider à gérer vos projets de création, de production et de présentation de spectacles. Si vous connaissez un gestionnaire d'expérience qui semble d'un grand soutien, il vous fera peut-être la surprise d'accepter d'accomplir certaines de vos tâches de gestion bénévolement ou à prix très bas jusqu'à ce que vous soyez plus établi ou capable d'obtenir du financement pour vos projets ou d'en tirer d'autres revenus. Que vous utilisiez les services d'un organisme de soutien, d'amis ou de professionnels, n'oubliez pas de les aviser bien à l'avance de vos besoins et ne les tenez pas pour acquis. Si vous vous croyez capable de vous occuper vous-même des tâches de gestion, prévoyez un long délai afin que celles-ci ne mettent pas en péril votre travail artistique. En définitive, vous voulez que votre travail soit de la meilleure qualité possible pour que votre réputation grandisse et que les jurys des organismes de financement public composés de vos pairs accordent une évaluation exceptionnelle à vos œuvres. Une production de piètre qualité ne saurait être excusée par les demandes administratives auxquelles vous auriez répondu vous-même.

En tant qu'employeur, vous aurez les responsabilités qui suivent :

- Choisir les danseurs, les concepteurs, les techniciens et autres employés, préparer leurs contrats et gérer ce personnel;
- Organiser et superviser le travail des bénévoles;
- Respecter le droit du travail de votre province (p. ex., sur le nombre d'heures de travail et le salaire minimum);
- Offrir un lieu de travail propre et sans danger;
- Préparer des horaires de travail;
- Prévoir un budget et en assurer le suivi;
- Rédiger des demandes de subventions et solliciter des fonds;
- Rédiger des comptes rendus à l'intention des organismes subventionnaires et satisfaire aux exigences des donateurs;
- Réserver une salle et souscrire à une assurance responsabilité civile;
- Mettre au point et superviser la campagne de publicité;
- Régler les droits d'auteur et les redevances pour la musique utilisée;
- Prendre toutes les décisions finales.

## L'embauche

Aucune règle n'exige que vous fassiez passer des auditions aux danseurs. Si vous aimez travailler avec un certain groupe de personnes, n'hésitez pas à les engager. Si vous décidez cependant d'utiliser des auditions, vous devez vous assurer de traiter toutes les personnes de manière juste et équitable afin d'éviter toute accusation de discrimination.

C'est vous — l'employeur — qui devez mener la négociation des ententes. Vous devez avoir un tarif à proposer à toute personne en début de négociation. Il est injuste de demander à une personne sans expérience combien elle souhaite être payée. Au Québec, vous devez respecter les exigences minimales de l'UDA. Dans le reste du Canada, vous devriez essayer de respecter les exigences minimales de la CADA. Ces exigences ne sont pas prescrites par la loi, mais le milieu de la danse en général s'attend à ce qu'elles soient respectées. En ce qui concerne les autres postes (concepteurs, agents publicitaires, adjoints administratifs), il vous faut vous informer des tarifs pratiqués dans votre région. Si vous espérez travailler avec une personne d'expérience, demandez-lui son tarif habituel et négociez à partir de celui-ci. Si vous pouvez payer ce tarif, acceptez-le; sinon, dites-le et précisez le prix que vous pouvez payer. Certaines personnes sont prêtes à offrir leurs services à rabais aux artistes talentueux qui commencent, dans le but de permettre le développement de l'art.

Dans toute négociation, il est possible que la personne que vous désirez engager et vous arriviez rapidement à vous entendre sur un tarif acceptable. Toutefois, vous devez aussi être prêt à payer plus que prévu ou à choisir une autre personne. Il est préférable d'avoir décidé avant la négociation ce que vous ferez selon les circonstances, afin de ne pas regretter le résultat de discussions effectuées dans le trouble ou l'insécurité.

Vous devez rédiger un contrat ou une lettre d'entente pour chaque personne que vous engagez. Pour les danseurs, envisagez l'utilisation du contrat de danseur standard de la CADA ou, au Québec, du contrat de l'UDA. Pour les autres employés, les ententes doivent préciser le titre du poste, les dates de début et de fin de contrat, les tâches ou responsabilités, les réalisations attendues et les délais (par exemple pour les décors ou costumes finaux, les stratégies de marketing, les rapports), le tarif que vous payez, les échéances de paiement et tout autre élément convenu au cours des négociations (p. ex., le nombre d'heures de répétition, le remboursement des dépenses, les droits d'auteur et les redevances). Une disposition relative à la résiliation devrait figurer au contrat. Celle-ci indiquera le délai d'avis et la compensation fournie (p. ex., l'obligation pour le danseur qui résilie son contrat d'entraîner à ses frais son remplaçant).

## Les droits d'auteur (les vôtres et les leurs)

Tel que le mentionne *L'Art de gérer sa carrière* (pages 20 à 28 du guide en ligne), le droit d'auteur est automatique. En danse, vous n'avez qu'à filmer l'œuvre et à prévoir un moyen de vérifier la date : montrer un journal dans la vidéo, considérer la date de la première présentation publique comme la date de création ou faire comme les écrivains, c'est-à-dire vous envoyer un exemplaire du DVD ou de la cassette par courrier recommandé et ne pas ouvrir l'enveloppe. Afin de vous assurer d'être titulaire des droits d'auteur de l'enregistrement vidéo de votre œuvre, vous devez soit filmer vous-même (si vous ne dansez pas dans la chorégraphie) ou payer le vidéaste pour ses services. Il est à noter que les droits d'auteur de votre chorégraphie vous appartiennent exclusivement et que vous ne pouvez les transférer à une autre personne que par une autorisation écrite.

Il est à noter que si vous travaillez pour une compagnie de danse et créez une œuvre alors qu'elle vous verse un salaire ou un cachet de commande, il est possible que votre œuvre appartienne à la compagnie : elle aurait dans ce cas le droit de présenter ultérieurement l'œuvre sans votre participation (en vous payant des redevances), et vous ne pourriez pas la « donner » à une autre troupe. Il s'agit d'un point à négocier. Peut-être voudrez-vous fixer une limite au temps pendant lequel une compagnie a les droits exclusifs de présentation de votre œuvre, limite qui pourrait ensuite être négociée pour une nouvelle période. Vous voudrez probablement au moins que les distributions ultérieures interprètent l'œuvre selon vos intentions originales, vous pourriez donc demander à la compagnie de vous engager, ou d'engager la personne que vous

désignez, pour travailler avec les danseurs dans les dernières phases de répétitions. Certains chorégraphes réputés voudront approuver les nouvelles distributions de danseurs avant que la compagnie présente leur œuvre, en vue de protéger leur réputation. Parfois, même si l'œuvre appartient en fait en la compagnie, vous constaterez qu'elle est prête à vous en transférer les droits à partir du moment où elle ne figure plus à son répertoire.

De la même façon que vous voulez voir vos œuvres protégées par droits d'auteur, vous devez respecter les droits des autres artistes. Il est illégal d'utiliser des enregistrements musicaux sans permission écrite, même s'il peut s'avérer difficile d'en obtenir les droits et que, dans certains cas, les redevances sont très élevées. Cela signifie que vous devez choisir votre musique longtemps à l'avance, afin d'avoir le temps d'en obtenir les droits ou de changer de musique si vous ne les obtenez pas ou qu'ils sont trop chers pour votre projet. Certains artistes évitent ce processus en commandant de la musique originale et en versant des redevances directement au compositeur.

Comme vous le savez peut-être, les œuvres artistiques entrent dans le domaine public 50 ans après la mort de leur auteur. Toutefois, même si un compositeur est mort il y a plus de 50 ans, l'enregistrement que vous voulez utiliser n'est pas nécessairement libre de droits : les interprètes de l'œuvre (c'est-à-dire l'orchestre ou le musicien) ont aussi des droits sur l'enregistrement, et il arrive que les héritiers du compositeur puissent prolonger la période qui précède l'entrée de l'œuvre dans le domaine public.

Même quand vous commandez une musique originale et engagez des créateurs, ils ont droit à des redevances pour les utilisations ultérieures de leurs œuvres. Les ententes doivent préciser la période au cours de laquelle le cachet de commande (de musique) ou de conception (de décors, costumes, éclairage, son) vous permet de présenter l'œuvre sans payer de redevances. Elles doivent aussi préciser la valeur des redevances (habituellement calculées par spectacle ou par année) qui seront versées en cas d'utilisation après la fin de cette période. Enfin, les ententes doivent indiquer si vous disposez d'un droit d'utilisation exclusif de la musique pendant une certaine période après laquelle le compositeur pourra la présenter lui-même ou l'offrir à d'autres.

La propriété des droits d'auteur de vos collaborateurs doit aussi figurer dans les contrats d'embauche. Si vous travaillez en collaboration avec vos danseurs, il se peut que les droits de l'œuvre leur appartiennent autant qu'à vous, il faut donc préciser dans leurs contrats si l'ensemble de la troupe sera propriétaire de l'œuvre ou si vous seul le serez. Vous voudrez également que les différents éléments de la production soient rattachés de façon permanente à votre œuvre. Ainsi, dans vos négociations avec les concepteurs, vous devez préciser que vous désirez conserver les droits de leurs décors, costumes et éclairages en tant que partie intégrante de la chorégraphie. Ce type d'entente prévoit que les concepteurs détiennent toujours les droits de leurs dessins et notes, mais qu'ils ne peuvent pas utiliser par exemple les mêmes décors pour une autre production.

## L'incorporation

Vous constaterez que la plupart des chorégraphes indépendants de réputation se constituent en société. « Pourquoi? », demanderez-vous. Certains financements ne sont offerts qu'aux organismes sans but lucratif, et certaines organisations préfèrent travailler avec des sociétés. Si vous vous êtes buté à ces obstacles, peut-être est-il temps d'envisager cette solution. Le fait d'être constitué en société évite aussi l'engagement de votre responsabilité personnelle si une personne se blesse en travaillant pour vous ou lorsqu'elle assiste à un de vos spectacles. Par conséquent, si des danseurs travaillent pour vous pendant de nombreuses semaines et qu'il y a des représentations assez régulièrement chaque année, la constitution en société aux fins des assurances est à considérer. Toutefois, mener vos activités à travers une société entraîne des coûts, des exigences de déclaration et une certaine complexité organisationnelle. En raison de cela et du fait que les principaux bailleurs de fonds gouvernementaux pour la danse offrent des programmes de soutien aux artistes individuels, on ne recommande pas l'incorporation en début de carrière. Le moment venu de considérer cette possibilité, vous pourrez demander conseil auprès de collègues qui ont effectué la transition ou d'organismes de services en danse.

## X. LA PRODUCTION D'UN SPECTACLE

Dans la plupart des professions artistiques, on peut attendre que sa carrière soit bien amorcée avant de penser à produire son propre spectacle. En danse, il n'est pas rare d'en prendre la responsabilité dès ses débuts : soit en tant que danseur qui paie un chorégraphe pour qu'il lui crée une œuvre, soit en tant que chorégraphe qui présente ses propres œuvres. Si vous lancez dans cette aventure, il est important que vous ne vous chargiez pas de plus que ce que vous pouvez assumer, tant artistiquement qu'administrativement. N'oubliez pas qu'il est préférable d'en faire moins et de bien le faire. Planifiez votre spectacle selon vos moyens financiers et les limites des personnes disponibles pour vous aider. En début de carrière, il est particulièrement important de vivre des réussites plutôt que des déceptions.

Si vous avez la chance de travailler avec un diffuseur, l'expertise de cette personne vous aidera à traverser le processus d'organisation d'un spectacle. Cependant, si vous vous attaquez à ce projet seul, vous avez beaucoup à apprendre. À moins que vous ayez déjà organisé des spectacles et fait de la promotion par le passé et que vous soyez une personne extrêmement organisée et que vous maîtrisiez bien votre travail de création, il vous est fortement recommandé de solliciter de l'aide rémunérée. Si votre communauté artistique locale comprend une agence d'artistes qui offre des services administratifs et de publicité aux artistes de la danse indépendants, contactez-la pour savoir comment intégrer cette expertise à votre projet. Autrement, communiquez avec votre organisme de services ou avec un gestionnaire d'entreprise afin de savoir s'ils peuvent vous orienter vers les personnes appropriées. Vous pouvez également envisager d'engager d'autres artistes du milieu s'ils ont les compétences en administration dont vous avez besoin; peut-être pouvez-vous échanger des services avec eux en leur fournissant de l'aide dans leurs projets respectifs. Dans la plupart des cas, la qualité artistique en souffrira si vous essayez de vous charger seul de toutes les responsabilités administratives et publicitaires.

Voici une esquisse générale des tâches à accomplir quand on organise officiellement une représentation dans une salle de spectacle. Dans un autre type de lieu, on peut préparer une présentation moins officielle selon une approche simplifiée. Il est à noter que les délais ci-dessous ne comprennent pas les phases de recherche, de création et de répétitions.

18 à 24 mois à l'avance

- Informez les éventuels collaborateurs et partenaires du projet.
- Prévoyez un budget préliminaire.
- Établissez un calendrier de production.
- Commencez les demandes de financement gouvernemental.

12 à 18 mois à l'avance

- Commencez la recherche de fonds.
- Réservez la salle de spectacle.

6 à 12 mois à l'avance

- Révisez votre budget en fonction des revenus que vous avez obtenus.
- Préparez un plan mensuel des mouvements de trésorerie qui indique quand des revenus sont prévus et quand des paiements seront requis.
- Engagez votre régisseur (qui peut être membre d'Equity) et les autres membres de l'équipe technique.
- Mettez par écrit votre stratégie de marketing et votre campagne de promotion.

3 à 6 mois à l'avance

- Prévoyez la location de l'équipement technique et du plancher de danse, au besoin.
- Faites inscrire votre spectacle dans les magazines, les journaux et les sites Web pertinents.
- Dressez une liste de diffusion qui comprendra les amis et les éventuels acheteurs de billets.
- Si vous prévoyez ultérieurement faire des demandes auprès de programmes de financement, informez

les responsables de ces programmes des dates de votre spectacle afin qu'ils y assistent.

- Si vous désirez partir en tournée, informez les diffuseurs potentiels des dates des représentations afin qu'ils assistent au spectacle.

Dans les 3 derniers mois

- Créez des messages d'intérêt public (MIP) pour diffusion gratuite à la radio et à la télévision.
- Envoyez des invitations à voir le spectacle aux personnes importantes, y compris les bailleurs de fonds et les donateurs.
- Envoyez les renseignements sur le spectacle aux personnes qui figurent sur votre liste de diffusion, y compris les artistes et les professionnels de la danse que vous désirez impressionner.
- Imprimez les documents promotionnels (affiches, cartes postales, etc.).
- Lancez votre campagne de publicité.
- Envoyez des communiqués de presse et organisez des entrevues avec les médias.
- Préparez les cahiers de presse.
- Souscrivez à une assurance responsabilité civile, si la salle de spectacle l'exige (note : cela peut coûter cher, mais les organismes de financement de certaines villes et les organismes de services de certaines régions disposent de programmes d'aide à cet effet).
- Prenez les dispositions nécessaires en ce qui concerne la vente des billets et imprimez-les; prévoyez une politique de billets de faveur.
- Trouvez des guichetiers bénévoles, des portiers, etc., au besoin.
- Rédigez le programme du spectacle ou rassemblez les textes nécessaires et imprimez le programme.

## XI. PARTIR EN TOURNÉE

Beaucoup de gens supposent que les artistes de la danse font tous des tournées. En réalité, les œuvres de certains artistes ne se prêtent pas à la tournée. Avant de suivre ce mouvement, demandez-vous exactement pourquoi vous désirez partir en tournée et quels objectifs vous souhaitez atteindre ce faisant. Cela pourrait comprendre : prolonger la vie de l'œuvre afin d'en augmenter la qualité; toucher des publics plus nombreux et diversifiés; vous faire connaître davantage à l'échelle nationale (ou internationale).

Réfléchissez à ce que vous êtes prêt à adapter dans votre œuvre aux contraintes de la tournée : quels éléments constituent l'essence de l'œuvre, et quels autres sont moins primordiaux (en cas de défis imprévus dans les lieux inconnus). Il faut savoir qu'à coup sûr, les spectacles en tournée ou dans le cadre d'un festival exigent des compromis qui n'ont pas à être faits dans la salle originale où, en général, on a plus de temps à consacrer et plus de contrôle sur les paramètres techniques et visuels.

### Amener les diffuseurs à votre oeuvre

Organiser une tournée peut nécessiter jusqu'à trois ans, il faut donc la planifier bien à l'avance et faire preuve d'optimisme et de patience si on veut réussir. La plupart des diffuseurs canadiens préféreront voir votre chorégraphie de leurs yeux avant de l'acheter pour leur public. Un DVD et un dossier promotionnel de qualité peuvent toutefois piquer leur curiosité et être le seul moyen de toucher les diffuseurs internationaux. Mais faites-vous d'abord connaître des diffuseurs nationaux. Ils ont l'habitude d'informer leurs collègues des artistes qui émergent dans leur région.

Afin de trouver les diffuseurs potentiels de votre œuvre, informez-vous des mandats, du passé récent et des critères de sélection de ceux qui travaillent dans les régions ou pays où vous désirez vous rendre. En ce qui concerne les tournées canadiennes, vous pouvez commencer par consulter le répertoire des membres du réseau CanDanse pour des occasions de spectacle dans les lieux les plus courants. Les centres culturels communautaires, les musées culturels, les universités et les Maisons de la culture au Québec sont d'autres avenues à envisager. Communiquez avec les diffuseurs qui vous semblent pouvoir s'intéresser à votre œuvre, offrez-leur des billets de faveur et envoyez-leur une trousse d'information. Ce dossier doit comprendre un énoncé de votre vision artistique, une description de ce qui caractérise vos chorégraphies, le résumé de votre carrière, ainsi que celui de vos danseurs et principaux collaborateurs, des photos et des critiques de votre œuvre (s'il y en a), les exigences techniques de la présentation de l'œuvre, et les activités de promotion que vous êtes prêt à effectuer (p. ex., spectacles dans les écoles, cours de maîtres, exercices corporels pour acteurs, etc.). Bien que leurs ressources ne soient pas illimitées, bon nombre de diffuseurs ont accès à des budgets de déplacement pour assister à des chorégraphies. Vous n'avez donc pas à offrir de les défrayer de cela.

Après qu'un diffuseur a vu votre spectacle ou que vous lui avez envoyé une vidéo, vous devez assurer un suivi auprès de lui. Évidemment, vous espérez dans ce cas qu'il a aimé votre travail et qu'il désire l'inclure dans le programme de sa prochaine saison. Toutefois, si on vous répond qu'il ne désire pas inscrire le spectacle à son programme, essayez d'en comprendre les raisons et d'en tirer un apprentissage. Il est possible que la qualité de votre œuvre ne soit pas en cause. Beaucoup de diffuseurs reçoivent chaque année plus de 100 demandes d'artistes pour quelques rares créneaux de représentation. Ils doivent d'abord et avant tout penser à leur public, et bon nombre d'entre eux doivent équilibrer leur saison ou festival de manière à représenter une diversité de régions, de styles de danse, d'héritages culturels, présenter tant des artistes émergents qu'établis, etc. Si votre chorégraphie ne convient pas à un diffuseur, il est possible qu'il puisse vous en suggérer un autre, auquel votre travail conviendra mieux.

## La négociation avec les diffuseurs

L'évaluation de la valeur des frais de représentation en tournée et sa négociation sont complexes. Vous devez d'abord estimer les coûts, y compris ceux des répétitions en vue de la tournée, les coûts de transport et d'hébergement, la rémunération du personnel, les frais d'envois des costumes et des décors, les redevances, le coût des documents promotionnels que vous fournissez aux diffuseurs, ainsi que votre propre cachet. Il est à noter que la période de création et les coûts de production ne concernent pas le diffuseur, sauf en cas de commande, car quand il achète des représentations, il suppose que l'œuvre existe déjà. Cependant, s'il présente votre chorégraphie en première mondiale, il serait normal qu'il y voie une valeur ajoutée. Évidemment, si votre chorégraphie s'inscrit dans un créneau très particulier ou est très en vogue, vous devriez percevoir des frais qui en reflètent l'aspect unique ou la popularité.

Quand vous aurez adéquatement calculé les coûts et que les engagements de spectacle seront arrêtés, il sera facile de diviser les coûts entre les spectacles et de déterminer combien demander à chaque diffuseur. Cependant, la plupart du temps, une ou deux dates seulement seront arrêtées, plusieurs autres seront au stade des négociations et d'autres encore ne seront que des engagements potentiels. Autrement dit, au moment où vous devrez négocier avec les diffuseurs qui veulent vous engager, le nombre de spectacles que comprendra la tournée ne sera pas défini. De plus, vous aurez peut-être demandé des fonds pour la tournée à un organisme des arts provincial ou au Conseil des Arts du Canada qui, si vous les obtenez, couvriront certains des frais de transport. Il est donc difficile de définir à quoi on peut se fier quand on tente de déterminer les coûts réels, et bien que vous deviez avoir conscience de vos coûts, les frais payés sont souvent calculés en fonction de tarifs standards pour les artistes de votre niveau. Si ce tarif est inférieur à la somme dont vous avez besoin pour couvrir vos frais, vous devez le dire. La plupart des diffuseurs en danse sont sensibles aux besoins des artistes et travailleront à vous offrir une entente acceptable. Vous pourriez par exemple être en situation d'accepter la somme proposée si une autre date s'ajoutait à la tournée, ce que le diffuseur pourrait vous aider à obtenir.

Deux étapes préliminaires précèdent parfois l'envoi d'un contrat par le diffuseur à votre intention. En premier lieu, il est possible que vous receviez d'abord une offre conditionnelle. Le diffuseur (en général d'un festival) qui veut vous voir à son programme, mais n'a pas encore tout son financement procédera souvent ainsi. Si cela vous arrive, assurez-vous que l'offre conditionnelle précise le moment où la décision sera prise, et n'hésitez pas à contacter le diffuseur régulièrement pour obtenir un rapport périodique. En attendant la décision, continuez de chercher d'autres occasions. Si vous avez la possibilité de présenter votre spectacle ailleurs à un moment qui concorde avec l'offre conditionnelle du premier diffuseur, vous avez l'obligation de communiquer avec lui et de lui permettre de s'engager envers votre spectacle avant d'accepter la deuxième possibilité. En deuxième lieu, il est possible que vous receviez une lettre d'accord, qui confirme les engagements convenus et résume les éléments essentiels de l'entente. On s'en sert comme moyen rapide de consolider les discussions avant d'en arriver au contrat officiel. Elle constitue un engagement ferme. Le contrat suivra ultérieurement, mais il doit être reçu bien avant le spectacle (deux ou trois mois environ).

Le contrat qu'on obtient d'un diffuseur doit comprendre les dates précises des spectacles, le nom de l'œuvre (s'il est connu au moment de l'établissement du contrat), la longueur approximative de la chorégraphie, les frais d'entrée, le partage des recettes, le nombre de billets de faveur auquel vous avez droit pour chaque spectacle et les frais de déplacement ou autres couverts par le diffuseur. Il peut aussi préciser les paramètres techniques de présentation de votre œuvre (le nombre d'heures nécessaires à l'installation des décors et aux répétitions, l'équipement disponible, la partie responsable du paiement de l'expédition des décors et costumes, etc.). Il peut enfin inclure une section au sujet des documents promotionnels, ceux que vous fournirez et ceux que le diffuseur fournira.

## La gestion de la tournée

Si vous réussissez à obtenir des dates de tournée, vous devriez songer à engager une agence d'artistes, un agent ou un autre professionnel d'expérience pour vous aider à organiser la tournée et à en gérer tous les aspects. Il y a plus de détails à considérer dans une tournée que dans la production de son spectacle. Il faut faire les préparatifs du voyage, réserver les chambres d'hôtel, prendre des arrangements pour la sécurité du transport de l'argent, traiter les paiements en cours de tournée, superviser les exigences techniques et le personnel, sans compter les inévitables continuel problèmes à régler. Si la tournée est relativement longue, vous devrez prévoir verser un salaire et des indemnités journalières au personnel qui vous accompagne.

Si votre tournée passe par des pays étrangers, assurez-vous que les passeports de tous ceux qui y prennent part sont à jour et informez-vous des permis ou visas nécessaires pour travailler dans ces pays. Cette étape doit être commencée bien à l'avance, car il peut falloir beaucoup de temps pour obtenir les documents de travail obligatoires. Contactez d'abord l'ambassade ou le consulat du pays visité (au Canada). Vous trouverez des renseignements supplémentaires à ce sujet dans le site Web d'Affaires étrangères et Commerce international Canada. Ne traversez jamais une frontière en disant que vous êtes des visiteurs si on vous paie pour vous y produire... Pour trouver les informations sur l'exportation de vos services et sur les exigences en matière de visas visitez :

[www.international.gc.ca](http://www.international.gc.ca)

Sur le site Web du Conseil des Arts du Canada, vous trouverez un Guide de tournée qui contient des outils et des conseils de planification, d'établissement de budget, de promotion et de logistique :

[www.conseildesarts.ca/developpement/surlaroute/](http://www.conseildesarts.ca/developpement/surlaroute/)

## XII. LIENS

### *Associations nationales et organismes de services*

[www.actorsfund.ca](http://www.actorsfund.ca)

Caisse des acteurs et actrices du Canada (pour danseurs aussi)

[www.cadadance.org](http://www.cadadance.org)

Canadian Alliance of Dance Artists (CADA)

[www.lacoalitioncanadiennedesarts.ca](http://www.lacoalitioncanadiennedesarts.ca)

La Coalition canadienne des arts

[www.capacoa.ca](http://www.capacoa.ca)

Association canadienne des organismes artistiques (CAPACOA)

[www.ccarts.ca](http://www.ccarts.ca)

La Conférence canadienne des arts (CCA)

[www.dansecanada.net](http://www.dansecanada.net)

L'Assemblée canadienne de la danse (ACD)

[www.candanse.ca](http://www.candanse.ca)

Réseau CanDanse

[www.businessforarts.org](http://www.businessforarts.org)

Le monde des affaires pour les arts

[www.crtcd.ca](http://www.crtcd.ca)

Centre de Ressources et de Transition pour Danseurs (CRTD)

[www.imaginecanada.ca](http://www.imaginecanada.ca)

Imagine Canada (anciennement le Centre canadien de philanthropie)

[www.yorku.ca/wda](http://www.yorku.ca/wda)

World Dance Alliance (WDA)

[www.lacoalitioncanadiennedesarts.ca](http://www.lacoalitioncanadiennedesarts.ca)

La Coalition canadienne des arts

[www.dansecanada.net](http://www.dansecanada.net)

L'Assemblé canadienne de la danse (ACD)

### *Subventions gouvernementales*

[www.conseildesarts.ca](http://www.conseildesarts.ca)

Conseil des Arts du Canada

[www.nlac.nf.ca](http://www.nlac.nf.ca)

Newfoundland & Labrador Arts Council

[www.peiartscouncil.com](http://www.peiartscouncil.com)

Conseil des Arts de Île-du-Prince-Édouard

[www.gov.ns.ca/dtc/](http://www.gov.ns.ca/dtc/)  
Nova Scotia Department of Tourism, Culture and Heritage

[www.artsnb.ca](http://www.artsnb.ca)  
Conseil des arts du Nouveau-Brunswick

[www.calq.gouv.qc.ca](http://www.calq.gouv.qc.ca)  
Conseil des arts et des lettres du Québec

[www.arts.on.ca](http://www.arts.on.ca)  
Conseil des arts de l'Ontario

[www.artscouncil.mb.ca](http://www.artscouncil.mb.ca)  
Conseil des arts du Manitoba

[www.artsboard.sk.ca](http://www.artsboard.sk.ca)  
Saskatchewan Arts Board

[www.cd.gov.ab.ca/all\\_about\\_us/commissions/arts](http://www.cd.gov.ab.ca/all_about_us/commissions/arts)  
Alberta Foundation for the Arts

[www.bcartscouncil.ca](http://www.bcartscouncil.ca)  
British Columbia Arts Council

[www.gov.nu.ca/cley](http://www.gov.nu.ca/cley)  
Nunavut Ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse

[www.ece.gov.nt.ca](http://www.ece.gov.nt.ca)  
Northwest Territories Department of Education, Culture and Employment

[www.tc.gov.yk.ca](http://www.tc.gov.yk.ca)  
Services culturels du Yukon — La Section des arts

*Organismes de développement professionnel*

[www.crhsculturel.ca](http://www.crhsculturel.ca)  
Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC)

[www.careersinculture.com](http://www.careersinculture.com)  
Newfoundland Association of Cultural Industries

[www.peiculture.ca](http://www.peiculture.ca)  
Conseil des ressources humaines du secteur culturel de l'ÎPÉ

[www.cqrhc.com](http://www.cqrhc.com)  
Conseil québécois des ressources humaines en culture

[www.workinculture.ca](http://www.workinculture.ca)  
Cultural Careers Council Ontario

[www.creativemanitoba.ca](http://www.creativemanitoba.ca)  
Arts & Cultural Industries Association of Manitoba

[www.saskculture.sk.ca](http://www.saskculture.sk.ca)

SaskCulture Inc.

[www.banffcentre.ca](http://www.banffcentre.ca)

The Banff Centre for the Arts – Alberta

[www.allianceforarts.com](http://www.allianceforarts.com)

BC Alliance for Arts and Culture

#### *Unions*

[www.actra.ca](http://www.actra.ca)

Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA)

[www.caea.com](http://www.caea.com)

Canadian Actors Equity Association (CAEA)

[www.uniondesartistes.com](http://www.uniondesartistes.com)

Union des artistes (Uda)

#### *Association régionales et organismes de services*

[www.dancens.ca](http://www.dancens.ca)

Dance Nova Scotia (DANS)

[www.quebecdanse.org](http://www.quebecdanse.org)

Regroupement québécois de la danse (RQD)

[www.diagramme.org](http://www.diagramme.org)

Diagramme gestion culturelle – Québec

[www.danceontario.ca](http://www.danceontario.ca)

Dance Ontario Association

[www.danceumbrella.net](http://www.danceumbrella.net)

Dance Umbrella of Ontario (DUO)

[www.dancemanitoba.org](http://www.dancemanitoba.org)

Dance Manitoba Inc.

[www.dancesask.com](http://www.dancesask.com)

Dance Saskatchewan Inc. (DSI)

[www.abdancealliance.ab.ca](http://www.abdancealliance.ab.ca)

Alberta Dance Alliance (ADA)

[www.thedancecentre.ca](http://www.thedancecentre.ca)

The Dance Centre – Colombie-britannique

*Festivals de danse*

[www.fta.qc.ca](http://www.fta.qc.ca)

Festival TransAmériques – Montréal (danse et théâtre)

[www.dansecanada.ca](http://www.dansecanada.ca)

Festival Danse Canada – Ottawa

[www.canasiandancefestival.com](http://www.canasiandancefestival.com)

CanAsian Dance Festival – Toronto

[www.princessproductions.ca](http://www.princessproductions.ca)

dance: made in canada – Toronto

[www.danceimmersion.ca](http://www.danceimmersion.ca)

danceImmersion – Toronto

[www.corpus.ca](http://www.corpus.ca)

Dusk Dances – Toronto

[www.kaeja.org/FIP](http://www.kaeja.org/FIP)

Festival of Interactive Physics – Toronto

[www.junctionartsfest.com](http://www.junctionartsfest.com)

Junction Arts Festival – Toronto (multi-arts)

[www.kalanidhifinearts.org](http://www.kalanidhifinearts.org)

Kalanidhi Fine Arts of Canada – Toronto

[www.guelphcontemporarydancefestival.com](http://www.guelphcontemporarydancefestival.com)

Guelph Contemporary Dance Festival

[www.dancingontheedge.org](http://www.dancingontheedge.org)

Dancing on the Edge Festival – Vancouver

[www.vidf.ca](http://www.vidf.ca)

Vancouver International Dance Festival

*Diffuseurs de danse*

[www.neighbourhooddanceworks.com](http://www.neighbourhooddanceworks.com)

Neighbourhood Dance Works – St. John's

[www.liveartproductions.ca](http://www.liveartproductions.ca)

Live Art Productions – Halifax

[www.ladansesurlesroutes.com](http://www.ladansesurlesroutes.com)

La Danse sur les routes du Québec

[www.larotonde.qc.ca](http://www.larotonde.qc.ca)

La Rotonde – Québec

[www.agoradanse.com](http://www.agoradanse.com)

L'Agora de la danse – Montréal

[www.dansedanse.net](http://www.dansedanse.net)  
Danse Danse – Montréal

[www.studio303.ca](http://www.studio303.ca)  
Studio 303 – Montréal

[www.tangente.qc.ca](http://www.tangente.qc.ca)  
Tangente – Montréal

[www.ccio.on.ca](http://www.ccio.on.ca)  
Community Cultural Impresarios – Ontario

[www.nac-cna.ca](http://www.nac-cna.ca)  
Centre national des Arts (programmation de la danse) – Ottawa

[www.publicenergy.ca](http://www.publicenergy.ca)  
Peterborough New Dance

[www.danceworks.ca](http://www.danceworks.ca)  
DanceWorks – Toronto

[www.harbourfrontcentre.com](http://www.harbourfrontcentre.com)  
Harbourfront Centre (programmation de la danse) – Toronto

[www.newdancehorizons.ca](http://www.newdancehorizons.ca)  
New Dance Horizons – Régina

[www.bwdc.ca](http://www.bwdc.ca)  
Brian Webb Dance Company – Edmonton

[www.dswlive.ca](http://www.dswlive.ca)  
Dancers' Studio West – Calgary

[www.madeinbc.org](http://www.madeinbc.org)  
Made in BC

[www.firehallartscentre.ca](http://www.firehallartscentre.ca)  
Firehall Arts Centre – Vancouver (programmation de la danse)

[www.newworks.ca](http://www.newworks.ca)  
New Works – Vancouver

[www.vecc.bc.ca](http://www.vecc.bc.ca)  
Vancouver East Cultural Centre

[www.dancevictoria.com](http://www.dancevictoria.com)  
Dance Victoria

[www.yukonartscentre.com](http://www.yukonartscentre.com)  
Yukon Arts Centre – Whitehorse

*Droits d'auteurs*

[www.socan.com](http://www.socan.com)

La Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN)

*Publications et références en-ligne*

[www.cadadance.org/programs/documents/BCChapterBDA.pdf](http://www.cadadance.org/programs/documents/BCChapterBDA.pdf)

CADA – basic dance agreement

[www.cadadance.org/programs/documents/ProfessionalStandardsforDance.pdf](http://www.cadadance.org/programs/documents/ProfessionalStandardsforDance.pdf)

CADA – professional standards

[www.uniondesartistes.com/pages/doc/PDF/1008.pdf](http://www.uniondesartistes.com/pages/doc/PDF/1008.pdf)

Uda – contrat type – danseur

[www.uniondesartistes.com/pages/doc/PDF/1007\\_2.pdf](http://www.uniondesartistes.com/pages/doc/PDF/1007_2.pdf)

Uda – contrat type – chorégraphe

[www.conseildesarts.ca/developpement/surlaroute](http://www.conseildesarts.ca/developpement/surlaroute)

Conseil des Arts du Canada – Sur la route; Guide de tournée

[www.crhsculturel.ca/agsc](http://www.crhsculturel.ca/agsc)

CRHSC – *L'Art de gérer sa carrière*

[www.danceinsider.com/advice.html](http://www.danceinsider.com/advice.html)

Dance Insider – The Dancer's Life: Advice from Anne Wennerstrand

[www.ethicsdance.co.uk/downloads/files/a-dancer-is-a-person.pdf](http://www.ethicsdance.co.uk/downloads/files/a-dancer-is-a-person.pdf)

Dance UK – A Dancer's Charter for Health and Welfare

[www.danceumbrella.net/stepbystep.htm](http://www.danceumbrella.net/stepbystep.htm)

DUO – Step by Step: Running a Dance Business

*Publications et références écrites*

[www.artslynx.org/dance/history.htm](http://www.artslynx.org/dance/history.htm)

Artslynx International Arts Resources

[www.thedancecurrent.com](http://www.thedancecurrent.com)

Dance Current Magazine

[www.dcd.ca](http://www.dcd.ca)

Dance Collection Danse

[www.danceinternational.org](http://www.danceinternational.org)

Dance International Magazine

[www.theatrebooks.com](http://www.theatrebooks.com)

Theatrebooks

<http://people.uleth.ca/~scds.secd/French/accueil.html>

La Société des études canadienne en danse

[www.esbcm.org/francais/bibliotheque/](http://www.esbcm.org/francais/bibliotheque/)

La Bibliothèque de la danse de l'ESBCM

[www.choreme.ca](http://www.choreme.ca)

Le site web Chorème de la bibliothèque de la danse

[www.imaginecanada.ca](http://www.imaginecanada.ca)

Building Foundation Partnerships: The Basics of Foundation Fundraising and Proposal Writing

Le Centre canadien de philanthropie

[www.dcd.ca](http://www.dcd.ca)

Building Your Legacy: An Archiving Handbook for Dance

Dance Collection Danse

[www.imaginecanada.ca](http://www.imaginecanada.ca)

Canadian Directory to Foundations and Grants

Le Centre canadien de philanthropie

[www.dtrc.ca](http://www.dtrc.ca)

Connections: A Networking Directory

Centre de Ressources et de Transition pour Danseurs

[www.dtrc.ca](http://www.dtrc.ca)

Dance Life by Kenny Pearl

Centre de Ressources et de Transition pour Danseurs

[www.ccartarts.ca](http://www.ccartarts.ca)

Annuaire des arts

Conférence canadienne des arts

[www.interlog.com/~cgs](http://www.interlog.com/~cgs)

Guide to Canadian Arts Grants

Canada Grants Service

[www.gingerpress.com](http://www.gingerpress.com)

Not Just Any Body: Advancing Health, Well-being and Excellence in Dance and Dancers

Ginger Press, April 2001

[www.imaginecanada.ca](http://www.imaginecanada.ca)

Planning Successful Fundraising Programs

Le Centre canadien de philanthropie

[www.dukeupress.edu](http://www.dukeupress.edu)

Poor Dancer's Almanac: Managing Life and Work in the Performing Arts

Dance Theatre Workshop, Duke University Press, 1993